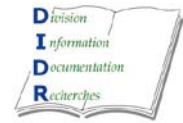


MAURITANIE



Note

30 juillet 2012



Le recensement de 2011-2012

Avertissement

Ce document a été élaboré par l'Ofpra en vue de fournir des informations aux agents chargés du traitement des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière. Il ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra ou des autorités françaises.

Ce document, rédigé conformément aux lignes directrices communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) [cf. http://www.ofpra.gouv.fr/documents/Lignes_directrices_UE.pdf], se fonde principalement sur des renseignements puisés dans des sources qui sont à la disposition du public. Toutes les sources utilisées sont référencées. Elles ont été sélectionnées avec un souci constant de recouper les informations. Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soit pas mentionné(e) dans la présente production ne préjuge pas de son inexistence. La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

SOMMAIRE

1. Le recensement de la population mauritanienne

1.1. Données générales concernant la population

1.2. Objectifs et modalités du recensement

1.2.1. Le cadre institutionnel et réglementaire

1.2.2. La procédure

1.2.3. Les objectifs

1.3. Les personnes concernées par le recensement

2. Les mouvements de protestation contre le recensement

2.1. Les organisations et partis opposés au recensement

2.2. Les principales critiques à l'égard du recensement

2.3. Recensement et nationalité

2.4. L'amplification du mouvement de contestation

3. « Touche pas à ma nationalité » (TPN), principal mouvement d'opposition au recensement

3.1. Contexte de la naissance du mouvement

3.2. Dirigeants, revendications

4. Brève chronologie (non exhaustive) des actions organisées à Nouakchott et à Paris contre le recensement

5. La situation des retournés du Sénégal

5.1. Le rapatriement des réfugiés

5.2. L'enrôlement des réfugiés

Bibliographie

1. Le recensement de la population mauritanienne

1.1. Données générales concernant la population

La Mauritanie compte environ 3°200°000 habitants. C'est une société multiethnique, composée de populations de langue et de culture maure, présentes dans l'ensemble du pays (70% de la population) mais aussi de Négro-Africains ou Négro-Mauritaniens (30% de la population). La population maure est divisée entre les Maures blancs « Beidanes », descendants des conquérants arabo-berbères et les Maures noirs « Harratines », descendants d'esclaves. Les Négro-Mauritaniens sont par ordre d'importance, les Halpoulaars (Toucouleurs et Peulhs), les Soninkés (ou Sarakolés), les Wolofs, les Bambaras, agriculteurs et pasteurs qui vivent essentiellement dans la région du fleuve Sénégal¹.

Selon les indications portées sur le site de l'Ambassade de France en Mauritanie, « *Bien que moins nombreux que la population maure à l'heure actuelle, le groupe des négro-africains fait preuve d'un plus grand dynamisme démographique* »². Le taux de croissance démographique des deux principaux groupes de population constitue donc un enjeu de première importance, notamment pour les Maures qui dirigent le pays depuis l'indépendance.

Les affrontements interethniques qui ont frappé le pays en 1989 et 1990, occasionnant l'exode de milliers de Négro-Mauritaniens vers le Sénégal et le Mali, dont une grande partie ont été rapatriés ces trois dernières années, essentiellement par le Haut Commissariat aux réfugiés (HCR) des Nations unies, ont profondément traumatisé la population négro-mauritanienne et exacerbé les tensions autour de cette question.



1.2. Objectifs et modalités du recensement

1.2.1. Le cadre institutionnel et réglementaire

La Mauritanie a entamé depuis début 2010 un cycle de réformes destiné à moderniser son état civil. A cette fin, une campagne d'enrôlement des populations, défini comme étant « *la procédure administrative visant la création d'un registre national des populations à travers un recensement de tous les citoyens et des étrangers résidents en Mauritanie* »³, a été officiellement lancée le 5 mai 2011⁴. Un précédent Recensement Administratif à Vocation d'Etat Civil (RANVEC) avait été mené durant l'été 1998.

Cette campagne a été précédée par la mise en place d'un cadre institutionnel et réglementaire.

L'Agence Nationale du Registre des Populations et des Titres sécurisés (ANRPTS), créée par le décret N° 2010.150/PM du 6 juillet 2010 et dirigée par Mrabih Rabou Ould El Hadrami, est chargée des opérations d'enrôlement⁵. Elle a « *pour mission générale de mettre en place un système national d'Etat civil et de produire les Titres Sécurisés* »⁶. La Loi 2011-003 abrogeant et remplaçant la Loi N° 96.019 du 19 juin 1996 portant Code de

¹ Site web de l'Ambassade de France à Nouakchott, « Mauritanie - Présentation générale ».

² *Ibid.*

³ Me TOURE Moktar (avocat des barreaux de Versailles et Nouakchott), « L'enrôlement et la question de la citoyenneté: lisons entre les lignes », site web 'Kassataya.com', 12/08/2011.

⁴ Site web de l'Agence Nationale du Registre des Populations et des Titres sécurisés (ANRPTS).

⁵ Site web 'info2larue', « Ladjji Traoré, SG de l'APP : 'L'opération de recensement est vouée à l'échec d'avance' » (Propos recueillis par Babacar Baye Ndiaye Pour Cridem), 28/07/2011.

⁶ Site web de l'Agence Nationale du Registre des Populations et des Titres sécurisés (ANRPTS).

l'état civil⁷ organise les modalités des opérations en créant un Registre National des Populations (RNP), des Centres d'Accueil des Citoyens (CAC), un Titre Sécurisé (TS) sur lequel sera porté pour chaque citoyen un Numéro National d'Identification (NNI). Un contrat est signé avec une société française, SAGEM Morpho, qui gèrera la fiabilisation et la sécurisation des documents nationaux d'état-civil qui seront délivrés⁸.

Le décret n° 2011-110 /PM du 3 mai 2011⁹ définit le cadre juridique de l'enrôlement dans le Registre National des Populations et l'arrêté N° 937/MIDEC signé le même jour porte création, organisation et fonctionnement des instances départementales d'enrôlement¹⁰.

« Les instances départementales d'enrôlement des populations (IDEP) qui officient dans les Centres d'accueil des citoyens (CAC) pour l'enrôlement se composent, outre d'un représentant de l'Agence, d'un représentant de l'administration territoriale et d'un conseiller municipal, des représentants de la police, de la gendarmerie et de la garde (art. 5 de l'arrêté n° 937/MIDEC portant création, organisation et fonctionnement des instances départementales d'enrôlement) »¹¹.

1.2.2. La procédure

Les objectifs et la procédure d'enrôlement sont précisés sur le site officiel de l'Agence Nationale du Registre des Populations et des Titres sécurisés mauritanienne (ANRPTS)¹². La liste des centres d'enrôlement (un « Centre d'Accueil des Citoyens » ou CAC par *moughataa*¹³), les textes juridiques¹⁴ sur la base desquels le recensement est effectué ainsi qu'un tableau de suivi de l'enrôlement détaillant les enrôlements par *moughataa* figurent également sur ce site. Ce tableau est quotidiennement actualisé.

L'enrôlement s'effectue dans les Centres d'Accueil des Citoyens (CAC). Après avoir effectué, dans une première salle, la première étape de la procédure d'enrôlement (présentation des documents nécessaires¹⁵, réponses aux questions posées par les employés du Centre), le postulant se voit remettre, en cas d'acceptation, un PV d'enrôlement¹⁶. Il accède alors à la salle d'enrôlement où se feront la prise d'empreintes, la photo et la signature. A l'issue de ce processus, *« le candidat aura un extrait du Registre National des Populations. Cet extrait porte le nouveau Numéro National d'Identification (NNI) qui apparaîtra sur tous les autres documents »¹⁷.*

⁷ Loi 2011-003 abrogeant et remplaçant la Loi N° 96.019 du 19 juin 1996 portant Code de l'état civil, 12/01/2011 en annexe 2.

⁸ *Le Quotidien de Nouakchott*, « Solution biométrique : L'enrôlement en passe d'être stoppé. A qui la faute ? », 13/07/2011.

⁹ Décret 2011-110/PM définissant le cadre juridique de l'enrôlement dans le Registre National des Populations, 03/05/2011.

¹⁰ Me TOURE Moktar, 12/08/2011, art. cit.

¹¹ *Ibid.*

¹² Se reporter au document de l'Agence Nationale du Registre des Populations et des Titres sécurisés en annexe.

¹³ La Mauritanie est divisée administrativement en 13 *willaya*, 53 *moughataa* et 216 communes.

¹⁴ Se reporter notamment au « Décret 2011-110/PM définissant le cadre juridique de l'enrôlement dans le Registre National des Populations » en annexe.

¹⁵ Se reporter pour la liste de ces documents au document de l'Agence Nationale du Registre des Populations et des Titres sécurisés en annexe.

¹⁶ Me TOURE Moktar, 12/08/2011, art. cit.

¹⁷ Se reporter au document de l'Agence Nationale du Registre des Populations et des Titres sécurisés en annexe.

1.2.3. Les objectifs

Selon le ministre mauritanien de l'Intérieur, Mohamed Ould Boilil, cette vaste opération de recensement de la population mauritanienne¹⁸ vise « l'instauration (...) d'un système d'état civil biométrique moderne et fiable »¹⁹.

Toujours selon les autorités, « Ce système va permettre de créer une base de données de tous les habitants de la Mauritanie. Ce qui aura pour effet de renforcer la sécurité nationale, en mettant en place les statistiques de base pour pouvoir fixer des politiques de développement orientées et efficaces. (...) Cela passe par la détermination de la nationalité de chaque personne et l'enregistrement de tous les documents en rapport avec le vécu quotidien des populations : cartes d'identité, passeports, permis de conduire, cartes grises et la production et la délivrance de documents d'état-civil sécurisés. Ce projet vise également la sécurisation des frontières dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et le crime transfrontalier, en plus de la fonction traditionnelle de tout recensement dans le cadre de la planification de la politique de développement économique et social de chaque gouvernement »²⁰.

Dans ce contexte, les autorités ont aussi mis en œuvre, parallèlement au recensement de la population mauritanienne, une politique de gestion des flux migratoires, programme auquel participe financièrement l'Union européenne²¹. Début 2012, les autorités mauritaniennes ont notamment entrepris d'enregistrer tous les étrangers résidant en Mauritanie. Ceux-ci doivent obligatoirement être en possession d'une carte de séjour depuis le 1^{er} juin 2012²². Selon les autorités, cette opération d'enregistrement s'inscrit « dans le cadre d'une campagne visant la régularisation de ces étrangers et l'assainissement du fichier des immigrés »²³. Comme pour le recensement²⁴, les conditions dans lesquelles se déroulent cette opération soulèvent les protestations de plusieurs organisations de défense des droits de l'homme, dont le « Forum des organisations nationales de droits humains » (FONADH), un collectif d'une quinzaine d'ONG et « La Rencontre africaine pour la défense des droits de l'Homme » (RADDHO). Elles ont dénoncé, en avril 2012, la multiplication « des rafles, arrestations et refoulements d'étrangers ».

L'opération d'enrôlement aurait aussi, selon les autorités, pour objectif de mettre fin aux trafics de documents qui seraient une pratique courante « Nous avons arrêté plusieurs personnes qui ne faisaient que trafiquer des actes de naissance signés et cachetés par quelques maires ou officiers d'Etat-civil »²⁵.

Le recensement se situe par ailleurs clairement dans la perspective des prochaines échéances électorales législatives et municipales dont la date, tributaire de l'état d'avancement du recensement²⁶, n'est pas encore fixée. Le recensement constituera en effet la base du futur fichier électoral. Au 18 juillet 2012 (un peu plus d'un an après le début du recensement), 1 175 743 personnes ont été enrôlées, soit environ un tiers de la

¹⁸ Agence Xinhua, « L'Etat mauritanien affirme son intransigeance face aux manifestants négro-mauritaniens contre le recensement », 28/09/2011.

¹⁹ Ibid.

²⁰ Wal Fadjri / Dakar, « Recensement des populations et des titres sécurisés », 13/08/2011 [Pressed].

²¹ Panapress, « Lancement en Mauritanie d'un projet de contrôle des flux migratoires », 22/01/2012.

²² Panapress, « Carte de séjour obligatoire pour les étrangers en Mauritanie à partir du 1er juin », 17/05/2012.

²³ Panapress, « La RADDHO exige l'arrêt des expulsions d'étrangers de la Mauritanie », 12/04/2012 ; Panapress, « Un collectif d'ONG dénonce l'expulsion de travailleurs migrants en Mauritanie », 12/04/2012.

²⁴ Se reporter à la partie 2. Les mouvements de protestation contre le recensement.

²⁵ Wal Fadjri / Dakar, « Recensement des populations et des titres sécurisés », 13/08/2011 [Pressed].

²⁶ Site web 'MauriMedia.com', « La représentation UE/ACP : La CENI doit être prête, et le recensement terminé pour que les élections se déroulent dans de bonnes conditions », 28/06/2012.

population mauritanienne²⁷. L'Union européenne²⁸, qui finance plusieurs programmes dans le pays dont celui du recensement²⁹, fait pression sur le président mauritanien pour que ces élections se déroulent avant la fin de l'année 2012.



1.3. Les personnes concernées par le recensement

Selon les déclarations du président mauritanien le 5 août 2011 et les termes de la Loi 2011-003 précitée, l'enrôlement concerne « *tous les Mauritaniens et les étrangers résidents ou de passage en Mauritanie* »³⁰.

L'opération d'enrôlement doit se dérouler en plusieurs étapes : la première concernant les gens de 45 ans et plus nés en Mauritanie, une seconde avec les Mauritaniens nés hors des frontières de tous les âges, la troisième avec les Mauritaniens n'ayant pas de pièce d'état civil, et une quatrième qui inclue tous les résidents en Mauritanie.³¹

Une polémique a agité la diaspora mauritanienne concernant le recensement des Mauritaniens résidant à l'étranger. Les Mauritaniens de France ont protesté contre les modalités actuelles du recensement qui leur donnaient le sentiment d'être exclus de leur patrie. La question de la double nationalité a notamment cristallisé les critiques³². En effet, la loi du 12 juin 1961 sur la nationalité excluait la double nationalité. Les Mauritaniens ayant obtenu la nationalité française se trouvaient donc écartés du processus d'enrôlement en tant que Mauritaniens.

Cette loi a été modifiée par la Loi N° 2010-023³³ abrogeant et remplaçant certaines dispositions de la Loi 61.112 du 12 juin 1961, portant code de la nationalité mauritanienne. Modifiée, elle est entrée en vigueur le 11 février 2010. L'article 31 autorise désormais la double nationalité. Il stipule en effet : « *un Mauritanien, même majeur, ayant une nationalité étrangère, peut être autorisé, sur demande à garder la nationalité mauritanienne* ». Cette autorisation est accordée par décret³⁴.

Le président mauritanien a ainsi précisé les modalités de recensement des Mauritaniens de la diaspora : « *On n'a pas dit que nous n'allons pas recenser tous les Mauritaniens qui sont en France. Mais, faudrait-il qu'ils soient Mauritaniens. Un Mauritanien qui se retrouve en France et qui prend la nationalité française n'est plus un Mauritanien, tant qu'il n'a pas demandé à garder sa nationalité. C'est pourquoi, nous avons demandé aux Mauritaniens qui sont à l'extérieur de nous présenter leur carte de séjour, s'ils veulent se faire enrôler* »³⁵.

²⁷ Site web de l'Agence Nationale du Registre des Populations et des Titres Sécurisés, « Etat de l'enrôlement jusqu'à aujourd'hui », 18/07/2012.

²⁸ *L'Authentique* (presse mauritanienne), « Elections législatives et communales : La COD sous forte pression », 24/07/2012.

²⁹ Parlement européen, « Questions parlementaires : Financement par l'Union européenne du recensement de la population en Mauritanie », 22/11/2011.

³⁰ *Wal Fadjri / Dakar*, « Recensement des populations et des titres sécurisés », 13/08/2011 [Pressed].

³¹ Site web 'Noor Info', « Kaédi : L'heure des mises au point », 22/12/2011.

³² BA Ousmane (FLAM-Europe de l'Ouest), « Recensement et double nationalité », Site web du FLERE (Front de Lutte contre l'esclavage, le racisme et l'Exclusion en Mauritanie), 30/11/2011.

³³ Loi N° 2010-023 abrogeant et remplaçant certaines dispositions de la Loi 61.112 du 12 juin 1961, modifiée portant code de la nationalité mauritanienne, 11/02/2010.

³⁴ *Le Quotidien de Nouakchott*, « Projet de loi autorisant la double nationalité : Réactions des mauritaniens de l'étranger », 30/12/2009 ; Me TOURE Moktar, 12/08/2011, art. cit.

³⁵ *Wal Fadjri / Dakar*, « Recensement des populations et des titres sécurisés », 13/08/2011 [Pressed].



2. Les mouvements de protestation contre le recensement

2.1. Les organisations et partis opposés au recensement

Le lancement de ce processus d'enrôlement des populations s'est toutefois effectué, selon la Fédération Internationale des Droits de l'Homme³⁶, sans concertation avec les partenaires politiques.

Ceci a contribué à alimenter la défiance des partis politiques à l'égard de ce processus. Ainsi, selon Moustapha Ould Bedredine, député de l'Union des Forces de Progrès (UFP), « *Tous les partis politiques voient dans ce recensement une manière de truquer le fichier électoral* »³⁷.

Le processus d'enrôlement soulèvera dès le début de sa mise en œuvre de nombreuses protestations, tant dans le pays qu'au sein de la diaspora. Sont notamment mis en cause le coût de l'opération (18 millions d'euros selon certaines sources³⁸), l'organisation et la lenteur du processus, le manque de professionnalisme de ceux qui l'encadrent (le recensement serait « *confié à des proches d'Aziz sans expérience dans le domaine d'état-civil et qui ont désormais les pouvoirs régaliens de l'Etat* »³⁹), le déficit de communication des autorités et de sensibilisation des populations.

Dès le mois de juin 2011, de nombreux partis politiques et organisations de la société civile⁴⁰ dénoncent les modalités du recensement et, pour la plupart d'entre eux, réclament l'arrêt du processus d'enrôlement tel qu'il est pratiqué.

Parmi ceux-ci : le mouvement « Touche pas à ma nationalité » (TPN) qui deviendra rapidement le fer de lance de la contestation du recensement, le Forum des Organisations Nationales des Droits Humains en Mauritanie (FONADH), le Réseau d'Organisations de la Société Civile pour la Promotion de la Citoyenneté (RPC), l'Initiative pour la résurgence du mouvement abolitionniste (IRA), organisation anti-esclavagiste et de défense des droits humains, S.O.S.- Esclaves, présidé par Boubacar Messaoud, Conscience et Résistance (CR), l'Association Mauritanienne des Droits de l'Homme (AMDH), dirigée par Fatimata M'Baye⁴¹, la FETAF (Fédération africaine des travailleurs d'Afrique en France), les FLAM (Forces de libération africaines de Mauritanie), les partis d'opposition UFP (Union des Forces de Progrès) et APP (Alliance Populaire Progressiste), mais aussi le parti AJD-MR, (Alliance pour la justice et la démocratie), d'Ibrahima Moctar Sarr, pourtant membre de la majorité présidentielle. Le parti AJD/MR préconise en septembre 2001 « *un arrêt du processus en attendant "une révision de la commission nationale de supervision et des commissions départementales chargées de mener les opérations d'enrôlement de la population pour qu'elles reflètent toutes les composantes nationales* »⁴².

³⁶ Fédération Internationale des Droits de l'Homme/FIDH (communiqué), « Disparition de M. Bakary Bathily, secrétaire général du Syndicat national des étudiants de Mauritanie », 15/02/2012 [MRT 001 / 0212 / OBS 019].

³⁷ *Radio France Internationale*, « Recensement - Le collectif «Touche pas à ma nationalité» maintient la pression à Nouakchott », 30/09/2011.

³⁸ Site web « Ndar.Info », « Le piège du recensement : Aziz est-il mauritanien ? », 23/01/2012.

³⁹ *Ibid.*

⁴⁰ *Panapress*, « Mobilisation en France contre le nouveau recensement général en Mauritanie », 30/06/2011 ; Site web 'info2larue', « Ladjji Traoré, SG de l'APP : 'L'opération de recensement est vouée à l'échec d'avance' » (Propos recueillis par Babacar Baye Ndiaye pour Cridem), 28/07/2011 ; *Radio France Internationale*, « Mauritanie: Recensement - Manifestations devant l'ambassade à Paris », 07/08/2011.

⁴¹ *Agence Nouakchott d'Information /ANI*, « Des OSC mettent en garde contre les conséquences de l'enrôlement », 04/10/2011 [Pressed].

⁴² *Panapress*, « Un parti appelle à un consensus sur les questions de cohabitation communautaire en Mauritanie », 11/09/2011.



2.2. Les principales critiques à l'égard du recensement

De nombreux observateurs dénoncent la composition ethnique de l'Agence Nationale du Registre de la Population et la Sécurisation des Documents (ANRPSD) et des commissions d'enrôlement et soulignent l'omniprésence des Maures dans leurs rangs.

Selon une organisation de défense des droits de l'homme, « *sur des centaines d'agents recenseurs, les Noirs ne représentent que 1 % et sur douze cadres devant gérer l'agence nationale de recensement, un seul est Noir* »⁴³.

Maître Moktar TOURE, avocat mauritanien des Barreaux de Versailles et de Nouakchott⁴⁴, confirme cet état de fait : « *Trois des cinq instances de l'Agence (le conseil d'administration, le comité de gestion et le comité technique de pilotage) sont quasi homogènes de par les noms qui les composent si ce n'est de par les fonctions de ses membres de droit.*

La présence des forces de sécurité dans les instances de l'Agence Nationale du Registre de la Population et la Sécurisation des Documents est également critiquée. « *La présence des forces de sécurité dans le Conseil d'administration (le chef d'état major national ou son représentant, le chef d'état major de la garde nationale ou son représentant, le chef d'état major de la gendarmerie nationale ou son représentant, le directeur de la sûreté nationale ou son représentant et le directeur du groupement général de la sécurité des routes ou son représentant), dans le Comité de gestion et dans les instances départementales d'enrôlement des populations- IDEP⁴⁵- est aussi vérifiable et est sans doute symptomatique du déroulement biaisé du processus d'enrôlement* »⁴⁶.

Mais l'essentiel des critiques vise les pratiques des commissions d'enrôlement, jugées discriminatoires à l'égard des Négro-Mauritaniens⁴⁷.

Dès le début du mois de juin 2011, des organisations de défense des droits de l'homme, des hommes politiques et des dirigeants de la société civile protestent contre les critères de classification ethnique retenus dans les centres d'enrôlement⁴⁸. L'Initiative pour la résurgence du mouvement abolitionniste (IRA) dénonce ainsi le 5 juin le fait que les « *Maures noirs et blancs soient classés dans le même groupe sous l'appellation 'arabo-berbère' alors que dans le même temps, les Foulbe et Haal-pulaar, deux sous-groupes de l'ethnie Peul qui parlent la même langue, sont classés dans des groupes distincts* »⁴⁹.

L'existence de ces pratiques discriminatoires à l'égard des Négros-Mauritaniens au cours du processus d'enrôlement est dénoncée par de nombreux observateurs. Selon Maître Moktar TOURE⁵⁰, « *Outre les documents exigés des candidats à l'enrôlement lors de leur*

⁴³ *Le Calame* [site web de l'ODH – Organisation pour la Défense des Droits humains], « Sebkhha : Sit-in de protestation contre l'enrôlement sélectif », 30/06/2011.

⁴⁴ Me TOURE Moktar, 12/08/2011, art. cit.

⁴⁵ Les IDEP qui officient dans les centres d'accueil des citoyens (CAC) pour l'enrôlement se composent elles, outre d'un représentant de l'Agence, d'un représentant de l'administration territoriale et d'un conseiller municipal, des représentants de la police, de la gendarmerie et de la garde (art. 5 de l'arrêté n° 937/MIDEC portant création, organisation et fonctionnement des instances départementales d'enrôlement).

⁴⁶ Me TOURE Moktar, 12/08/2011, art. cit.

⁴⁷ *Radio France Internationale*, « Mauritanie: Recensement - Manifestations devant l'ambassade à Paris », 07/08/2011.

⁴⁸ *Panapress*, « L'IRA conteste les critères de classification de la population mauritanienne », 05/06/2011 ; *Le Calame* [site web de l'ODH – Organisation pour la Défense des Droits humains], « Sebkhha : Sit-in de protestation contre l'enrôlement sélectif », 30/06/2011.

⁴⁹ *Panapress*, 05/06/2011, art. cit.

⁵⁰ Me TOURE Moktar, 12/08/2011, art. cit.

présentation devant les centres d'accueil citoyens (CAC)⁵¹, il est constamment rapporté que les instances départementales d'enrôlement des populations se livrent à des 'interrogatoires humiliants' des citoyens et récuse des personnes munies de pièces d'état civil et/ou d'identité au motif qu'elles seraient nées à l'étranger, porteraient des noms jugés à consonances étrangères, seraient d'ethnies non reconnues officiellement, alors même que certaines figuraient dans la liste des langues citoyennes reconnues par l'ancien code de la nationalité⁵² ».

Le mouvement « Touche pas à ma nationalité » (TPN) confirme le fait qu'outre les pièces administratives quasi-impossibles à fournir, figurent les questions « uniquement réservées aux Noirs » posées par les enquêteurs en majorité maures. Pour exemple, un Négro-Mauritanien peut se voir demander de « prouver sa 'mauritanité' en s'exprimant en hassanya (dialecte maure) ou en récitant une partie du Coran »⁵³. On lui demandera également d'où vient son père. « S'il vient du Sénégal ou du Mali par exemple, ou si vous êtes vous-même né ailleurs qu'en Mauritanie, vous êtes d'office exclu »⁵⁴.

Selon un Négro-Mauritanien interrogé par l'AFP, « Les commissions dominées par les Maures nous demandent, pour confirmer notre nationalité, si nous connaissons tel maire de telle ville, tel centre d'intérêt de telle zone, ou tel notable dans telle région qui n'est pas la nôtre »⁵⁵. Pour l'un des coordinateurs de TPN⁵⁶, « Le problème, c'est que beaucoup de Mauritaniens ne sont jamais vraiment sortis de leur village et ne connaissent donc pas les réponses à ces questions »⁵⁷.

Certaines sources soulignent également les disparités de traitement entre les communautés. Les Négro-Mauritaniens doivent dans certains cas produire des documents ou des informations impossibles à fournir comme : « le lieu de naissance du père du père ; les extraits ou bulletins de naissance de l'arrière grand-père etc. Comme si la colonie de Mauritanie –administrée depuis Saint-Louis du Sénégal – ne faisait pas partie de l'Afrique Occidentale Française (AOF) jusqu'à son indépendance obtenue le 28 novembre 1960. Paradoxalement, le recensement ne pose aucune difficulté aux centaines de Touaregs (anciennement réfugiés maliens) que le régime du Président Ould Taya [au pouvoir de 1984 à 2005] avait fixé sur la vallée du Fleuve, afin de "dénégrifier" le sud mauritanien, par un rééquilibrage des données démographiques »⁵⁸.



2.3. Recensement et nationalité⁵⁹

Me Moktar TOURE⁶⁰ pose par ailleurs la question du lien entre recensement et nationalité. Il s'interroge notamment sur la situation administrative et juridique des

⁵¹ L'acte de naissance issu du recensement 98, avec une copie ou un extrait de naissance de moins d'un an. Carte nationale d'identité, dont les 7 derniers chiffres sont lisibles, avec une photocopie. Les nouveaux recensements pour les NNI des parents (si les parents sont déjà enrôlés). Acte de décès ou un jugement constatant le décès (des parents) pour les personnes âgées de moins de 45 ans. A cela s'ajoute, toutes autres pièces qui justifient l'identité du candidat, à savoir le passeport, l'ancien acte de naissance, la nationalité, etc.

⁵² Parmi les conditions de la naturalisation (conditions d'assimilation) figurait à l'art. 19-2 de l'ancienne loi, l'exigence de maîtrise courante de l'une des langues suivantes « toucouleur- pulaar-, sarakolé- soninke-, oulof- wolof-, bambara, hassanya, arabe, français; » l'article 19 nouveau ne retient plus que l'arable, le poular, le soninké et le wolof.

⁵³ AFP, « Ce qui met les Noirs de Mauritanie en colère », 30/09/2011.

⁵⁴ Ibid.

⁵⁵ Ibid.

⁵⁶ Pour plus de lisibilité, le sigle TPN sera désormais employé dans ce document pour désigner le mouvement « Touche pas à ma nationalité ».

⁵⁷ France 24, « Le recensement, jugé "raciste", déchire les Mauritaniens », 28/09/2011.

⁵⁸ Courrier International, « Un recensement périlleux pour la cohésion nationale », 12/10/2011.

⁵⁹ Voir aussi sur ce point la partie *supra* : 1.3. Les personnes concernées par le recensement.

⁶⁰ Me TOURE Moktar, 12/08/2011, art. cit.

personnes qui ne bénéficieront pas d'un extrait du registre national des populations à l'issue de l'enrôlement.

« Quid du candidat récusé, sans possession de l'extrait du registre national des populations et donc sans numéro national d'identification? Le nouveau code d'état civil dans son article 9 in fine est très clair: « Nul ne peut bénéficier d'un acte d'état civil sécurisé, s'il n'est pas enregistré dans le registre national des populations (RNP) ». Est-ce à dire que les anciens actes d'état civil « non sécurisés » pourraient survivre aux nouveaux actes biométriques? »

Ce maigre espoir que pourrait donner une lecture optimiste et déductive de l'article 9 in fine précité s'évanouit à la lecture de l'article 72 in fine du même code qui dispose que: « Il sera mis fin, par décret, à la validité des actes d'état civil délivrés conformément à la loi n°96-019 du 19 juin 1996 portant code de l'état civil ».

A la publication de ce décret, toutes les personnes non inscrites dans le registre national des populations ne disposeront alors plus d'actes d'état civil mauritaniens opposables aux autorités nationales et probablement aux Etats tiers.

Quid alors de la nationalité des personnes non inscrites au RNP? »

Le responsable des Forces de Libération Africaines de Mauritanie (FLAM) pour l'Europe de l'Ouest, Ibrahima Diallo, accuse, quant à lui, le gouvernement de vouloir, par le biais de ce recensement et des pratiques discriminatoires qu'il dénonce à l'égard des Négro-Mauritaniens, rendre ceux-ci apatrides⁶¹.

Pour répondre à ces critiques, le président mauritanien insistera, au cours d'un débat organisé le 5 août 2011 à l'occasion du 2ème anniversaire de son élection, sur le fait que cet enrôlement « n'a pas pour but d'exclure, d'omettre ou de discriminer une quelconque communauté et qu'il s'opère d'ascendants à descendants ; et que cela correspond aux critères de fiabilité du système mis en place »⁶². Il affirme aussi que, depuis le début du processus, les régions majoritairement composées de Négro-Mauritaniens ont connu un taux d'enrôlement supérieur à celles essentiellement peuplées d'Arabo-Berbères⁶³.



2.4. L'amplification du mouvement de contestation

Dès le mois de juin 2011, des mouvements de protestation (sit-in, marches, manifestations, rassemblements devant les centres d'enrôlement) se déroulent, essentiellement à Nouakchott.

Vers la fin du mois de juin 2011, des manifestations de protestation contre le recensement sont également organisées par la diaspora mauritanienne en France, en Belgique, aux Etats-Unis et au Canada⁶⁴.

En septembre 2011, les manifestations, qui avaient commencé dans les différentes communes de Nouakchott au mois de juin, s'intensifient et gagnent plusieurs villes du sud du pays (Vallée du fleuve Sénégal) comme Bogué, Bababé, Kaédi ou Maghama. Des voitures et maisons sont incendiées, des commerces saccagés. Les autorités mauritaniennes réprimeront violemment ces manifestations et procéderont à l'envoi de

⁶¹ Site web des FLAM (Forces de Libération Africaines de Mauritanie), « Ibrahima Diallo des Flam- Europe de l'Ouest: 'Avec ce recensement, on veut nous rendre complètement apatride' », non daté.

⁶² *Wal Fadjri / Dakar*, « Recensement des populations et des titres sécurisés », 13/08/2011 [Pressed].

⁶³ *Radio France Internationale*, « Mauritanie: Recensement - Manifestations devant l'ambassade à Paris », 07/08/2011.

⁶⁴ Se reporter pour plus de précisions au chapitre suivant : 2.1.3. Brève chronologie (non exhaustive) des actions organisées à Nouakchott et à Paris contre le recensement.

garnisons militaires supplémentaires pour rétablir l'ordre dans plusieurs villes du sud qui seront placées en état de siège⁶⁵.

La violente répression de ces manifestations, notamment celles organisées dans la ville de Kaédi (située à environ 400 km au sud de Nouakchott) les 24 et 25 septembre 2011 et à Maghama les 26 et 27 septembre, se soldera par plusieurs blessés et un mort dans la ville de Maghama⁶⁶.



3. « Touche pas à ma nationalité » (TPN), principal mouvement d'opposition au recensement

3.1. Contexte de la naissance du mouvement

C'est dans le contexte de cette contestation des modalités de ce recensement qu'est apparu, peu de temps après le début des opérations de recensement, le mouvement « Touche pas à ma nationalité » (TPN). Celui-ci deviendra rapidement le fer de lance de l'opposition au recensement en organisant des manifestations et des sit-in à Nouakchott et à l'étranger⁶⁷.



3.2. Dirigeants, revendications

Les principales personnalités du mouvement (telles que citées dans les différentes sources consultées) sont :

- **Abdoul Birane Wane**⁶⁸, président⁶⁹ et porte-parole de TPN,
- **Ba Mamadou Kalidou**, membre fondateur de TPN, président de l'« Initiative mauritanienne pour l'Égalité et la Justice » (IMEJ),
- **Abdel Aziz Kane**, porte-parole de TPN,
- **Alassane Dia**, membre fondateur de TPN, porte-parole de « Conscience citoyenne⁷⁰ »,
- **Diallo Saidou**, porte-parole de TPN en France⁷¹,
- **Yacouba Diakhité**, un des coordinateurs de TPN⁷²,

⁶⁵ Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH) (communiqué), « Mauritanie : Répression violente du mouvement 'Touche pas à ma nationalité' », 28/09/2011.

⁶⁶ FIDH (communiqué), 28/09/2011, art. cité.

⁶⁷ Site web 'Flere.fr', Communiqué annonçant la création du mouvement « Touche pas à ma nationalité », non daté (antérieur au 26 juin 2011).

⁶⁸ Autres orthographe rencontrée : Birane Wone.

⁶⁹ Site web « Noor Info », « Collectif Touche pas à ma nationalité: Le combat continue et est réprimé par la police », 10/09/2011 ; ANP/AFP, « Recensement en Mauritanie: les violences s'amplifient, heurts à Nouakchott », 29/09/2011.

⁷⁰ Site web 'Flere.fr', « Témoignages des acteurs du mouvement « Touche pas à ma nationalité – je suis Noir et Mauritanien », 17/07/11.

⁷¹ Site web 'Afreeknews.com' (Vidéo - Revue de presse africaine), « L'entretien avec Saidou Diallo (porte-parole du Mouvement « Touche pas à ma nationalité »), 06/02/2012.

⁷² France 24, « Le recensement, jugé "raciste", déchire les Mauritaniens », 28/09/2011.

➤ **Dia Gando**, cité comme un responsable de TPN dans une dépêche AFP du 28 septembre 2011⁷³.

Le mouvement TPN affirme dénoncer les abus et discriminations de la commission chargée de recenser les citoyens⁷⁴, notamment à l'encontre des Négro-Mauritaniens⁷⁵.

Le mouvement TPN dénonce notamment⁷⁶ « *une composition non représentative des Commissions chargées d'effectuer ce recensement ou encore des demandes de pièces justificatives de nationalité souvent impossible à réunir (pièces d'identité ou actes de décès des arrière grands-parents, etc.)* ». Il conteste aussi le fait que « *les personnes âgées de moins de 45 ans dont les parents n'auront pas réussi à prouver leur nationalité ne pourront pas eux-mêmes se faire recenser* ». Il craint une remise en question de la nationalité des Négro-Mauritaniens qu'il leur est notamment demandé de prouver par des pièces « *souvent impossible à réunir (pièces d'identité ou actes de décès des arrière-grands-parents, etc.)* ». Un responsable de TPN évoque le processus de recensement en ces termes « *C'est une déportation administrative qui est aujourd'hui envisagée, après les déportations physiques de 1989-1990* »⁷⁷.

Le mouvement réclame en décembre 2011 la suspension immédiate des opérations de recensement et la révision de la composition des commissions qui en sont chargées⁷⁸. Son président, Abdoul Birane Wane, remet également le 10 décembre 2011, à l'issue d'une manifestation devant le siège de l'ONU à Nouakchott, au représentant du secrétaire général de l'ONU une lettre ouverte dans laquelle le mouvement renouvelle un ensemble d'exigences, dont une action des Nations Unies pour « *protéger les droits des minorités et les victimes de la marginalisation en Mauritanie* »⁷⁹.

Les autorités, de leur côté, durcissent leur position. Elles font savoir ce même mois que le processus de recensement est irréversible et répriment violemment les manifestations et mouvements de protestation organisés par TPN⁸⁰. Elles considèrent en effet que le mouvement TPN est « *une entreprise ségrégationniste à l'égard des populations négro-mauritaniennes* »⁸¹.

Les autorités mauritaniennes tenteront par ailleurs d'imputer la responsabilité de manifestations qui secoueront le campus de l'Université de Nouakchott fin janvier et en février 2012 au mouvement TPN. C'est apparemment pour ce motif que le dirigeant du mouvement, Abdoul Birane Wane, est arrêté le 5 février 2012. Il sera libéré quelques jours plus tard.

⁷³ AFP, « Mauritanie: des militants anti-recensement libérés, calme précaire dans le Sud », 28/09/2011 [Pressed].

⁷⁴ Vidéo ajoutée par « al akhbar info », « Des manifestants contre l'enrôlement protestent à Tevragh-Zeina », 14/07/2011 ; BA Haimouth (juriste), « Mauritanie : mémorandum du mouvement « Touche pas à ma nationalité »-France sur le recensement, Blog 'haratine.blogspot.fr', 14/04/2012.

⁷⁵ Voir aussi BA Haimouth (juriste), « Mauritanie : Mémorandum du mouvement 'Touche pas à ma nationalité'-France », 14/04/2012.

⁷⁶ Communiqué conjoint de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH) et de l'Association mauritanienne des droits de l'homme (AMDH), « Mauritanie : Répression violente du mouvement 'Touche pas à ma nationalité' », 28/09/2011.

⁷⁷ AFP, « Ce qui met les Noirs de Mauritanie en colère », 30/09/2011.

⁷⁸ Agence Xinhua, « Des négro-mauritaniens manifestent devant le siège de l'ONU à Nouakchott », 11/12/2011.

⁷⁹ AFP, « Ce qui met les Noirs de Mauritanie en colère », 30/09/2011.

⁸⁰ Agence Xinhua, 11/12/2011, art. cit.

⁸¹ Agence Xinhua, « Mauritanie : arrestation du leader du mouvement négro-mauritanien "Touche pas à ma nationalité" », 05/02/2012

Initié autour du recensement, le mouvement TPN s'est peu à peu amplifié et ses revendications se sont élargies pour réclamer la cessation de toutes les discriminations pratiquées en Mauritanie, notamment la persistance des pratiques esclavagistes⁸².

La FIDH et l'AMDH observent à ce sujet que la Mauritanie a été rappelée à l'ordre à plusieurs reprises « *par les mécanismes régionaux et internationaux de protection des droits de l'Homme pour la persistance de discriminations en tout genre à l'encontre des populations noires* »⁸³.



4. Brève chronologie (non exhaustive) des actions organisées à Nouakchott et à Paris contre le recensement

De nombreuses photos et vidéos de ces rassemblements tant en Mauritanie qu'à l'extérieur du pays circulent sur internet (site Youtube notamment) mais, compte tenu des légendes souvent incomplètes qui les accompagnent, il est souvent très difficile, voir impossible, d'en déterminer les dates et les lieux exacts.

30 juin 2011 : un premier sit-in de protestation contre le déroulement du recensement se tient dans le département de Sebkhha, où se trouve l'un des centres d'enrôlement⁸⁴. Selon plusieurs organisations de la société civile, « *la réputation de ce centre est ternie par des sombres histoires d'exclusion et de refus délibéré d'enrôlement des populations négro mauritaniennes* ». Le mot d'ordre appelant à ce sit-in a circulé sur le réseau social Facebook. De nombreuses personnalités politiques et de la société civile ont répondu à cet appel, initié par le « Mouvement du 25 février » (ou « Génération Facebook »)⁸⁵, une organisation née dans le sillage du printemps arabe et par le mouvement TPN⁸⁶. Un important déploiement de forces de l'ordre (garde et police) boucle la plupart des axes menant au centre d'enrôlement de Sebkhha. Les slogans scandés durant cette manifestation appellent à l'arrêt du processus d'enrôlement et « *à la prise en compte de la citoyenneté de toutes les franges de la composante sociale du pays* »⁸⁷.

14 juillet 2011 : Le mouvement TPN manifeste devant le Centre d'Accueil des Citoyens de Tevrag Zeina à Nouakchott, pour dénoncer « les abus de la commission chargée de recenser les citoyens »⁸⁸.

23 juillet 2011 : une vidéo du 4^{ème} sit-in du mouvement TPN se déroulant à Nouakchott est mise en ligne sur Youtube⁸⁹.

23-24 juillet 2011 : Une conférence du mouvement TPN est organisée le 23 juillet à Paris⁹⁰.

⁸² Site web 'Noor Info', « Collectif Touche pas à ma nationalité: Le combat continue et est réprimé par la police », 10/09/2011.

⁸³ *Ibid.*

⁸⁴ *Le Calame* [site web de l'ODH – Organisation pour la Défense des Droits humains], « Sebkhha : Sit-in de protestation contre l'enrôlement sélectif », 30/06/2011

⁸⁵ AFP, « Mauritanie : arrestations de jeunes réclamant le départ du président Aziz », 11/07/2012 ; *Panapress*, « Affrontements entre policiers et manifestants à Nouakchott », 11/03/2011.

⁸⁶ *Radio France Internationale*, « En Mauritanie, manifestations contre le recensement », 29/07/2011.

⁸⁷ *Le Calame*, 30/06/2011, art. cité.

⁸⁸ « Des manifestants contre l'enrôlement protestent à Tevragh-Zeina », Vidéo mise en ligne par « al akhbar info » le 14/07/2011 sur Youtube.

⁸⁹ 4ème sit-in du mouvement « Touche pas à ma nationalité : je suis Noir et Mauritanien. Vidéo mise en ligne sur Youtube le 23/07/2011.

24 juillet 2011 : près de 600 personnes manifestent à Paris contre le recensement⁹¹. Des images d'une marche vers l'ambassade de Mauritanie à Paris, durant laquelle se produisent des échauffourées avec les forces de l'ordre, est mise en ligne sur Youtube le même jour⁹².

28 juillet 2011 : des dizaines de Négro-Mauritaniens manifestent à Nouakchott contre les conditions de l'organisation du recensement. Selon Wane Birane, porte-parole du mouvement TPN : « *Les opérations d'enrôlement de la population sont destinées uniquement à priver les Négro-Mauritaniens de leur citoyenneté* »⁹³.

6-7 août 2011 : De jeunes Mauritaniens occupent l'ambassade de Mauritanie à Paris durant 3 heures le 6 août avant d'être délogés par la police⁹⁴. Le lendemain, près de 1300 Mauritaniens participent à une marche de la Place du Trocadéro à l'ambassade de Mauritanie à Paris. Plusieurs organisations, dont le FLAM (Forces de libération africaines de Mauritanie), le parti d'opposition UFP (Union des Forces de Progrès) et la FETAF (Fédération africaine des travailleurs d'Afrique en France) sont présentes.

1^{er} septembre 2011 : 35 personnes sont arrêtées pour « vérification d'identité » puis relâchés, à Paris, lors d'un rassemblement contre la visite en France du président mauritanien Mohamed Ould Abel Aziz, dans le cadre de sa participation à une conférence internationale sur la Libye⁹⁵. Les manifestants protestaient, selon l'un des organisateurs Ibrahima Diallo, représentant en Europe des FLAM, contre le recensement qui se déroule en Mauritanie.

10 septembre 2011 : plusieurs dizaines de personnes participent à une marche de protestation contre le recensement organisée à Paris de la Place du Trocadéro à l'ambassade de Mauritanie en France par la section Europe des Forces de libération africaines de Mauritanie (FLAM)⁹⁶. Selon une dépêche de Panapress, « *trois autres rassemblements suivis de marches pacifiques contre le recensement ont été organisés ces deux derniers mois à Paris à l'appel d'un collectif d'associations et de partis politiques dont l'Association des veuves et orphelins des militaires mauritaniens (AVOMM), l'Association des femmes mauritaniennes du fleuve (AFMAF) et l'Organisation contre les violences aux droits de l'homme en Mauritanie (OCVIDH)* ».

10 septembre 2011 : à l'appel du mouvement TPN et de l'Initiative pour la Résurgence Abolitionniste (IRA)⁹⁷, une marche de protestation vers la Présidence se déroule à Nouakchott. Selon Abdel Aziz Kane, porte-parole du mouvement TPN, ce rassemblement a pour but d'« *exiger l'annulation des opérations d'enrôlement jugées racistes et voulant exclure les Négro-Africains* ». La police intervient pour disperser les manifestants en utilisant des grenades lacrymogènes⁹⁸.

⁹⁰ Conférence « Touche pas à ma nationalité », Paris, le 23 juillet 2011. Vidéo ajoutée sur Youtube le 23/07/2011 par www.kassataya.com; Ne touche pas à ma nationalité: les Mauritaniens de Paris en colère, Vidéo mise en ligne sur Youtube le 25/07/2011.

⁹¹ *Jeuneafrique.com*, « Les Négro-Mauritaniens se mobilisent contre un recensement "discriminatoire" », 07/08/2011.

⁹² Assaut ambassade. Vidéo mise en ligne par www.kassataya.com le 24/07/2011.

⁹³ AFP, « Recensement en Mauritanie: manifestation de négro-africains inquiets », 28/07/2011 [Pressed].

⁹⁴ *Jeuneafrique.com*, 07/08/2011, art. cité.

⁹⁵ *Panapress*, « Manifestation à Paris contre la visite du président Mohamed Ould Abdel Aziz », 01/09/2011.

⁹⁶ *Panapress*, « Manifestation à Paris contre le recensement général en Mauritanie », 11/09/2011

⁹⁷ Site web 'Noor Info', « Collectif Touche pas à ma nationalité: Le combat continue, et réprimé par la police », 10/09/2011.

⁹⁸ La manifestation du 10 septembre en Mauritanie : « Touche pas à ma nationalité ». Vidéo mise en ligne le 15/09/2011 ; AFP, « Manifestation de Mauritaniens noirs dispersée par la police », 10/09/2011 [Pressed].

11 septembre 2011 : au lendemain des affrontements à Nouakchott, l'Alliance pour la Justice et la Démocratie/Mouvement pour la Réconciliation (AJD/MR)⁹⁹, un parti de la majorité présidentielle, appelle « à la recherche d'un consensus national autour des questions de cohabitation dans le pays pour éviter les drames du passé ». Il souhaite un arrêt du processus en attendant « une révision de la commission nationale de supervision et des commissions départementales chargées de mener les opérations d'enrôlement de la population pour qu'elles reflètent toutes les composantes nationales ».

17 septembre 2011 : huit personnes sont blessées lors de la dispersion violente d'une manifestation organisée par le mouvement TPN devant le centre d'enrôlement de Tevragh-Zeina (Willaya de Nouakchott)¹⁰⁰.

20 septembre 2011 : un rassemblement de jeunes, dont certains brandissent des pancartes au nom de TPN, se déroule à Kaédi pour protester contre le recensement. Non autorisée, la manifestation est violemment dispersée par la police. Quatre personnes, dont Bakary Bathily, le secrétaire général du Syndicat National des Etudiants Mauritaniens (SNEM), sont arrêtées, une autre est gravement blessée¹⁰¹.

24-25-26 septembre 2011 : des manifestations contre le recensement sont organisées le 24 septembre à travers tout le pays¹⁰². Le rassemblement initié par le mouvement TPN dans la ville de Kaédi, ville à dominante noire de la vallée du fleuve Sénégal (sud), fait plusieurs blessés dans les deux camps dont cinq graves parmi les manifestants¹⁰³. La police charge violemment les manifestants, des édifices publics (dont le Palais de Justice) et des commerces sont saccagés.

Le dimanche, un nouveau rassemblement se déroule. Il est réprimé par les forces de l'ordre et les manifestants réagissent en incendiant des véhicules de police. Selon une dépêche AFP¹⁰⁴, « une source administrative a évoqué une tentative lancée par les autorités pour ramener le calme par les voies pacifiques, en sécurisant les centres névralgiques de la ville et en négociant l'apaisement avec les dirigeants du mouvement 'Touche pas à ma nationalité'. Une première réunion a rassemblé dimanche soir à Nouakchott le ministre de l'Intérieur, Mohamed Ould Beilil, et des dirigeants du mouvement. Une autre rencontre était prévue lundi pour tenter de rapprocher les positions, d'après la même source administrative ».

Le lundi 26, une troisième manifestation part des anciens quartiers vers le centre-ville pour exiger la libération des manifestants arrêtés (45 au total¹⁰⁵) depuis le début des incidents. Selon l'un des porte-paroles des manifestants, les manifestants répondant à l'appel du mouvement TPN ont brûlé des pneus sur la chaussée, mais la manifestation est demeurée pacifique.

27 septembre 2011 : la manifestation organisée par le mouvement TPN à Maghama (ville située à environ 60 km au sud de Kaédi) est violemment réprimée par la police.

⁹⁹ Panapress, « Un parti appelle à un consensus sur les questions de cohabitation communautaire en Mauritanie », 11/09/2011.

¹⁰⁰ AFP, « Recensement en Mauritanie: les violences s'amplifient, heurts à Nouakchott », 29/09/2011.

¹⁰¹ Site web 'Info2larue.com', « Marche contre le recensement à Kaédi : Quatre jeunes arrêtés et un gravement blessé », 20/09/2011.

¹⁰² Panapress, « De violentes manifestations en Mauritanie contre le recensement de la population », 24/09/2011 ; AFP, « Mauritanie: troisième jour de manifestations anti-recensement à Kaédi », 26/09/2011 ; Panapress, « Nouvelle manifestation en Mauritanie contre l'opération de recensement », 26/09/2011.

¹⁰³ Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH) (communiqué), « Mauritanie : Répression violente du mouvement 'Touche pas à ma nationalité' », 28/09/2011.

¹⁰⁴ AFP, 26/09/2011, art. cit.

¹⁰⁵ AFP, « Mauritanie: des militants anti-recensement libérés, calme précaire dans le Sud », 28/09/2011 [Pressed].

Selon la FIDH et l'AMDH¹⁰⁶, les gendarmes auraient tiré à balles réelles. Ces tirs causent la mort d'un jeune homme de 19 ans, Lamine Mangan, et fait environ dix blessés, dont au moins six sont évacués vers Kaédi dans un état grave. Les manifestants, qui protestaient contre le recensement, auraient envahi le centre local d'état civil pour exiger la suspension immédiate de toutes les opérations d'enrôlement des populations, avant de saccager et de mettre le feu à certains locaux administratifs¹⁰⁷. Le manifestant aurait été tué alors qu'il tentait, avec d'autres personnes, de prendre d'assaut la brigade de gendarmerie de la ville. D'après les informations recueillies par la FIDH et l'AMDH, dans ces deux localités, les forces de l'ordre auraient procédé à des recherches ciblées au sein de certaines maisons pour y trouver et arrêter des manifestants. Le 28 septembre, plus d'une vingtaine de personnes sont toujours en détention sans avoir eu accès à leurs avocats ou à leurs familles¹⁰⁸.

A la suite des affrontements à Maghama, Messaoud Ould Boulkheir, le président de l'Assemblée nationale, demande la suspension du recensement, arguant que ces événements risquent de « réveiller les démons du racisme, de la guerre civile et de la persécution »¹⁰⁹ mais les autorités annonceront le maintien de l'opération tout en accusant des « acteurs politiques malveillants et peu soucieux de l'intérêt national » d'être à l'origine de ces manifestations¹¹⁰.

28 septembre 2011 : Vingt parmi les 45 personnes interpellées au cours des 3 jours d'affrontements entre la police et des manifestants négro-mauritaniens à Kaédi sont remises en liberté. Selon un responsable du mouvement TPN, « les autorités ont promis d'élargir durant la journée une vingtaine d'autres personnes restées en détention si la trêve continue d'être respectée »¹¹¹.

28 septembre 2011 : une nouvelle manifestation se produit à Maghama, au cours de laquelle des jeunes brûlent le domicile d'un homme accusé d'être un « indicateur » des forces de l'ordre, selon un porte-parole des manifestants. La manifestation se déroule à la fin de l'enterrement du manifestant tué par balle lors de la dispersion d'une manifestation la veille par des gendarmes, affirme à l'AFP ce porte-parole sous couvert de l'anonymat¹¹².

29 septembre 2011 : des affrontements éclatent entre manifestants et policiers à Nouakchott. Les échauffourées se produisent lorsque des jeunes ont été empêchés par la police de se rendre à l'Assemblée nationale où ils entendaient demander aux députés de faire pression pour annuler le recensement. Les manifestants sont dispersés à coups de gaz lacrymogènes par la police qui a affirmé que la marche n'était pas autorisée. De petits groupes engagent alors des courses-poursuites avec les policiers, leur lançant des pierres. Des pneus sont brûlés, des véhicules incendiés et des commerces saccagés¹¹³.

Selon un communiqué du ministère de l'Intérieur, 56 manifestants négro-mauritaniens ont été arrêtés au cours de cette manifestation. Treize étrangers auraient également été

¹⁰⁶ *Ibid.*

¹⁰⁷ *Agence Xinhua*, « Un manifestant négro-mauritanien tué au cours d'un affrontement avec les forces de l'ordre à Maghama (Sud mauritanien) », 27/09/2011 [Pressed].

¹⁰⁸ Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH) (communiqué), « Mauritanie : Répression violente du mouvement 'Touche pas à ma nationalité' », 28/09/2011.

¹⁰⁹ *Radio France Internationale/RFI*, « Le président de l'assemblée nationale demande la suspension du recensement », 27/09/2011 [Pressed].

¹¹⁰ *AFP* (Pressed), « Mort d'un manifestant en Mauritanie: le recensement continuera (ministre) », 27/09/2011.

¹¹¹ *AFP*, « Mauritanie: des militants anti-recensement libérés, calme précaire dans le Sud », 28/09/2011 [Pressed].

¹¹² *AFP* (Pressed), « Mauritanie/recensement: nouvelle manifestation à Maghama, une maison incendiée », 28/09/2011 ; *Radio France Internationale/RFI*, « Manifestations contre le recensement en Mauritanie : la tension persiste à Maghama », 29/09/2011 [Pressed].

¹¹³ *AFP*, « Recensement en Mauritanie: les violences s'amplifient, heurts à Nouakchott », 29/09/2011.

interpellés alors qu'« *ils encadraient les manifestations du mouvement 'Touche pas à ma nationalité' contre le recensement en cours* ». Aucune précision sur la nationalité de ces personnes n'a été communiquée¹¹⁴. Il est souligné dans le communiqué que ces manifestations sont des « *activités non autorisées, où des étrangers jouaient, sans équivoque le rôle d'encadreurs. Il s'agit d'activités ayant conduit à des dégâts qui auraient été encore plus graves, car les manifestants ont failli atteindre une station service et un dépôt de gaz butane, mais la vigilance des forces de l'ordre a permis d'éviter le pire. Les auteurs de ces actes de vandalisme, contradictoire avec l'islam, seront sévèrement sanctionnés, conformément à la loi. Il ne sera permis aucun acte touchant à la sécurité publique, à celle des citoyens où à la stabilité et la sécurité du pays* ».

2 octobre 2011 : un rassemblement contre le recensement en Mauritanie se tient place du Trocadéro à Paris¹¹⁵.

8 octobre 2011 : l'agence de presse mauritanienne Agence Nouakchott d'Information/ANI annonce dans une dépêche que les dirigeants de TPN ont reçu l'autorisation de l'administration d'organiser à Nouakchott, une marche pacifique sur le parcours Polyclinique-Assemblée nationale. Selon cette dépêche, cette marche qui devra être encadrée par la police, à la demande des organisateurs, devra se terminer devant l'assemblée nationale avec la remise d'une lettre aux députés¹¹⁶.

9 octobre 2011 : les dirigeants du mouvement TPN dénoncent un acte de désinformation menée par les autorités mauritaniennes à propos de l'annonce d'un accord entre l'administration mauritanienne et le mouvement au sujet de l'organisation d'une marche la veille à Nouakchott. Selon le mouvement TPN, « *aucune négociation ne peut avoir lieu avec des autorités qui ordonnent de tirer à balles réelles sur des adolescents et cautionnent la torture* »¹¹⁷. Le mouvement dénonce une manipulation « de cadres corrompus originaires de la vallée du Sénégal » organisée par le régime et rappelle que « *toute information concernant le mouvement et qui ne proviendrait pas du coordonnateur ou du porte-parole, Dia Alassane, n'engage aucunement le mouvement* »¹¹⁸.

28 novembre 2011 : des membres de TPN manifestent à Nouakchott pour réclamer un procès contre les auteurs « des exactions de 1989 » à l'encontre des Négro-Mauritaniens, notamment l'ancien président Maouiya Ould Taya. Ils sont dispersés par les forces de l'ordre avant d'atteindre le palais présidentiel¹¹⁹.

10 décembre 2011 : des sympathisants du mouvement TPN organisent un sit-in devant le siège de la représentation de l'ONU à Nouakchott. Selon l'agence Xinhua, les manifestants, en majorité des jeunes, exigent l'arrêt immédiat du recensement des populations qu'ils ont qualifié de « *discriminatoire à l'égard des négro-mauritaniens* ». A l'issue du sit-in, les manifestants remettent une lettre au représentant du secrétaire général de l'ONU¹²⁰.

¹¹⁴ Agence Xinhua, « Mauritanie : arrestation de 13 étrangers qui encadraient la manifestation de jeudi », 30/09/2011.

¹¹⁵ Manifestation « Touche Pas Ma Nationalité » Paris le 02/10/2011 contre le recensement discriminatoire en Mauritanie. Vidéo ajoutée sur Youtube le 02/10/2011.

¹¹⁶ Agence Nouakchott d'Information/ANI, « Mauritanie: Marche autorisée de «touche pas à ma nationalité», ce samedi à Nouakchott », 08/10/2011 [allAfrica.com] ; Agence Xinhua, « Marche pacifique de négro-mauritaniens contre le recensement », 08/10/2011.

¹¹⁷ Site web 'Seneweb.com', « Mauritanie: 'Touche pas à ma nationalité' : Démenti », 10/10/2011.

¹¹⁸ Ibid.

¹¹⁹ Agence Xinhua, « Des négro-mauritaniens manifestent devant le siège de l'ONU à Nouakchott », 11/12/2011.

¹²⁰ Ibid.

17 décembre 2011 : Des heurts opposent à Kaédi la police et des manifestants négro-mauritaniens opposés au recensement¹²¹. Selon des témoins, les manifestants en colère suite à l'arrestation, 3 jours auparavant, de l'un des leurs par la police, ont saccagé et brûlé des bâtiments administratifs, après avoir été dispersés « violemment » par les forces de l'ordre. Ces manifestants sont pour la plupart des jeunes de TPN. Des témoins font état de nombreuses arrestations dans les rangs du mouvement.

25 janvier 2012 : Plusieurs personnes sont blessées à Nouakchott au cours d'une manifestation d'étudiants. Les étudiants protestent contre la délocalisation de l'Institut supérieur des études et de recherches islamiques (Iséri) de Nouakchott à Aioun (800 km à l'est) et sa transformation en « Université des sciences islamiques », selon des responsables de l'Union nationale des étudiants de Mauritanie (Unem). Le ministre de l'Intérieur, Mohamed Ould Boilil, accusera devant le Parlement des « *forces politiques d'utiliser les étudiants* » de cet ex-institut « *pour des fins politiques* »¹²².

2 février 2012 : un sit-in est organisé sur le campus de l'Université de Nouakchott. Les étudiants réclament l'amélioration de leurs conditions de vie et d'études et notamment le report des examens, le paiement des bourses d'études¹²³.

3 février 2012 : après des manifestations sur le campus de l'université de Nouakchott, le conseil de discipline de cet établissement décide le renvoi définitif de huit étudiants, dont des dirigeants syndicalistes, et l'exclusion temporaire (pendant trois ans) de trois autres. Ces sanctions sont condamnées par les syndicats d'étudiants¹²⁴. Le directeur de l'Université a accusé le mouvement TPN et le parti islamiste modéré Tewassoul d'être à l'origine des affrontements¹²⁵.

5 février 2012 : arrestation de Wane Abdoul Birane, dirigeant du mouvement TPN. L'opposition, par le biais d'un communiqué de la coordination de l'opposition (COD), dénonce cette l'arrestation, ajoutant que les autorités n'ont pas donné de justification à cette mesure¹²⁶. Selon un haut responsable de la police s'exprimant sous le couvert de l'anonymat, le motif de l'arrestation de M. Birane ne serait pas ses activités dans le cadre de TPN, mais « *la constitution d'une organisation de malfaiteurs qui devaient incendier l'université de Nouakchott* »¹²⁷.

7 février 2012 : des dizaines de sympathisants de TPN manifestent à Nouakchott pour exiger la libération du dirigeant du mouvement. Un porte-parole des manifestants, Balla Touré, affirme que « *M. Birane n'a rien à voir avec ces évènements (à l'université), son arrestation constitue un défi cinglant aux droits à la liberté et à l'expression des citoyens* »¹²⁸.

8 février 2012 : le dirigeant du mouvement TPN est libéré sur décision du Parquet de Nouakchott et son dossier est classé¹²⁹. Il affirmera, à sa sortie de prison, vouloir continuer son combat : « *Notre mouvement a des revendications justes et continuera son*

¹²¹ Agence Xinhua, « Mauritanie : affrontement entre police et manifestants négro-mauritaniens contre le recensement », 17/12/2011 [Pressed].

¹²² AFP, « Mauritanie: violences lors d'une manifestation d'étudiants, des blessés », 25/01/2012 [Pressed] ; Radio France Internationale/RFI, « Nouvelles confrontations entre policiers et étudiants à l'Université de Nouakchott », 03/02/2012 [Pressed].

¹²³ Organisation de la Presse africaine, « Mauritanie : libération de six étudiants qui risquent toujours la peine de mort et les travaux forcés », 28/02/2012 [Pressed].

¹²⁴ Agence Xinhua, « Arrestation de neuf personnes au cours d'une manifestation en faveur d'étudiants expulsés de l'université de Nouakchott », 15/02/2012 [Pressed].

¹²⁵ Ibid.

¹²⁶ AFP, « Mauritanie: le leader de « Touche pas à ma nationalité » arrêté », 05/02/2012.

¹²⁷ Ibid.

¹²⁸ AFP, « Mauritanie: manifestation pour la libération d'un leader négro-mauritanien », 07/02/2012 [Pressed].

¹²⁹ AFP, « Mauritanie: le leader de "Touche pas à ma nationalité" libéré », 08/02/2012 [Pressed].

combat légitime en dépit des tentatives d'intimidation que le pouvoir nous fait subir à travers mon enlèvement et ma séquestration par la police du régime ». Il réclame ainsi « *la fin de l'exclusion des Noirs du pays, le partage des richesses et du pouvoir qui sont des droits légitimes* »¹³⁰.

11 février 2012 : de nouvelles manifestations se déroulent sur le campus de l'Université de Nouakchott. Des bus de la société mauritanienne de transport public (STP) sont également incendiés. Dans les jours qui suivent la manifestation, six étudiants sont inculpés d'« atteinte à la sécurité publique » et d'« incendie de biens publics » et écroués, et cinq autres sont recherchés. Selon une source judiciaire, certains de ces manifestants ont « *été arrêtés alors qu'ils versaient de l'essence sur les bus, d'autres après avoir effectivement brûlé une partie du parc de la société mauritanienne de transport public (STP)* »¹³¹.

14 février 2012 : neuf personnes, dont des antiesclavagistes d'IRA-Mauritanie¹³², sont arrêtées au cours d'une manifestation en faveur de onze étudiants expulsés de l'université de Nouakchott.

21 février 2012 : 32 personnes - dont les étudiants écroués lors des dernières manifestations - sont présentées au procureur pour les mêmes accusations. Le procureur en libère 26¹³³.

27 février 2012 : six étudiants et représentants syndicaux estudiantins arrêtés à la suite des récentes manifestations estudiantines dans la capitale devaient passer en jugement devant la Cour criminelle de Nouakchott dans le cadre de la procédure accélérée de flagrant délit. MM. Souleymane Kebé, membre du bureau exécutif du Syndicat national des étudiants mauritaniens (SNEM), Boubacar Diallo, Aly Idrissa Sow, Moustapha Aly Thiam, Abdarrahanne Kamara, et Boubou Thiam ont finalement été relâchés et leur procès ajourné *sine die*¹³⁴.

28 février 2012 : Dans un communiqué conjoint, plusieurs organisations de défenses des droits de l'homme, tant internationales que nationales (la FIDH, l'OMCT, l'AEDH, l'UIDH, AI, AFCF, SOS esclaves et l'AMDH), tout en se félicitant de la libération des 6 étudiants, manifestent leur inquiétude car ils demeurent inculpés depuis le 23 février dernier par le parquet de Nouakchott pour « crimes visant à déstabiliser l'État par le massacre ou la dévastation » (art. 90 et 91 du Code Pénal) ainsi que « attroupements illégaux » (art. 104 et 105 du Code Pénal). Ils encourent des peines allant de 10 ans de travaux forcés à la peine de mort. Selon ce communiqué, les étudiants détenus n'avaient pas eu accès à leurs avocats et ont été torturés durant leur garde à vue. Par ailleurs, 5 autres étudiants sont toujours recherchés.

Le communiqué souligne également que « *Ces faits interviennent dans un contexte de restriction et de répression accrus en Mauritanie contre les défenseurs des droits de l'Homme et contre toute personne souhaitant manifester pacifiquement son opposition aux décisions des autorités. Ainsi depuis plusieurs mois, les manifestations et toute expression contestataire contre par exemple le caractère discriminatoire du recensement des populations, la persistance de la pratique de l'esclavage ou encore des mesures économiques sont systématiquement et durement réprimées* ».

¹³⁰ AFP, « Mauritanie: un leader négro-mauritanien déterminé à continuer son "combat" », 09/02/2012 [Pressed].

¹³¹ AFP, « Mauritanie: des étudiants incarcérés pour "atteinte à la sécurité publique" », 22/02/2012 [Pressed].

¹³² Initiative pour la Résurgence du mouvement Abolitionniste en Mauritanie (IRA-Mauritanie).

¹³³ AFP, 22/02/2012, art. cit.

¹³⁴ *Organisation de la Presse africaine*, « Mauritanie : libération de six étudiants qui risquent toujours la peine de mort et les travaux forcés », 28/02/2012 [Pressed].

➤ **La contestation du régime depuis mars 2012**

Depuis le début du mois de mars 2012¹³⁵, la contestation en Mauritanie semble avoir changé de nature et le mouvement d'opposition au recensement semble s'être quelque peu dilué dans une contestation plus générale du régime qui monte dans la société mauritanienne. Le 6 mars 2012, la Coordination de l'opposition démocratique (COD, 10 partis) boycotte le vote par l'Assemblée nationale et le Sénat réunis en congrès de plusieurs amendements constitutionnels criminalisant l'esclavage, interdisant les coups d'Etat, affirmant le caractère multi-ethnique de la Mauritanie et la responsabilisation du Premier ministre devant le Parlement, qui peut le censurer ainsi que la création d'une Commission électorale nationale indépendante (Céni) "totalement souveraine et indépendante". Les députés de l'opposition arguent de l'illégalité de ces amendements votés par un Parlement dont le mandat a expiré en novembre 2011. C'est dès lors l'existence même du régime du président Mohamed Ould Abdel Aziz qui est remise en cause.

Des manifestations rassemblant plusieurs milliers de personnes, à l'appel de la COD et notamment du parti islamiste modéré Tewassoul qui en fait partie et avait participé aux manifestations contre le recensement aux côtés de TPN, vont se succéder jusqu'à l'été. Plusieurs mouvements de jeunes se réclamant du printemps arabe, comme le Mouvement des jeunes Mauritaniens (MJM) ou le "Mouvement du 25 février", se créent. Des manifestations de ces jeunes se déroulent notamment en juillet 2012 pour réclamer le départ du président mauritanien. Elles seront violemment réprimées par la police et des manifestants seront arrêtés.



5. La situation des retournés du Sénégal

5.1. Le rapatriement des réfugiés

Plus de 60°000 Négro-Mauritaniens ont été expulsés vers le Sénégal à partir de mai 1989 à 1991 à la suite d'affrontements inter-ethniques ayant fait plusieurs centaines de victimes de part et d'autre du fleuve Sénégal, frontière naturelle entre la Mauritanie et le Sénégal¹³⁶.

Le HCR a fourni, jusqu'en 1995, une assistance aux réfugiés mauritaniens dans le nord du Sénégal et a facilité la réintégration de 35 000 réfugiés qui avaient décidé de rentrer par leurs propres moyens en Mauritanie entre 1996 et 1998¹³⁷.

Un accord est signé le 12 novembre 2007 entre les gouvernements de la Mauritanie et du Sénégal et le HCR pour le rapatriement des réfugiés. Celui-ci débute le 29 janvier 2008 sur la base de cet accord et se poursuivra par vagues successives¹³⁸.

¹³⁵ AFP [Pressed] : « Mauritanie: députés et sénateurs valident des amendements constitutionnels, 06/03/2012 ; « Mauritanie: des milliers de manifestants appellent le président à quitter le pouvoir », 12/03/2012 ; « Mauritanie: des milliers de jeunes marchent pour exiger le départ d'Aziz », 22/04/2012 ; « Mauritanie: des milliers de personnes manifestent pour le départ du président », 09/05/2012 ; « Mauritanie: blessés et arrestations lors de manifestations contre le pouvoir », 18/05/2012 ; « Mauritanie: arrestations de jeunes réclamant le départ du président Aziz », 10/07/2012 ; « Mauritanie: nouvelle manifestation pour le départ du président Aziz », 19/07/2012 ; Agence Xinhua [Pressed] : « Mauritanie : affrontements entre police et mouvements de jeunesse à Nouakchott », 18/04/2012 ; « Mauritanie : une manifestation de la jeunesse de l'opposition dispersée », 09/06/2012.

¹³⁶ Haut-Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés/Genève, « Fin de l'opération de rapatriement vers le pays », 27/03/2012 [Pressed].

¹³⁷ Haut-Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés/Genève, art. cit.

¹³⁸ Panapress, « Fin des opérations des réfugiés mauritaniens au Sénégal le 31 mars 2012 », 12/01/2012.

Environ 19.000 réfugiés mauritaniens au Sénégal ont été rapatriés vers leur pays entre le 29 janvier 2008 et le 31 décembre 2009. Une récente vague de rapatriement, achevée le 31 décembre 2010, a également permis le retour en Mauritanie de 1.300 réfugiés accueillis sur des sites disséminés dans différentes régions notamment de la vallée du fleuve¹³⁹.

La fin des opérations de rapatriement avait été fixée au 31 mars 2012 par la Commission tripartite Mauritanie-Sénégal-HCR. Elle est en fait entérinée dès le 25 mars 2012 par une cérémonie à laquelle assistent le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, António Guterres et le Président mauritanien Mohamed Ould Abdel Aziz. Au total, à cette date, 24°272 réfugiés mauritaniens ont été rapatriés du Sénégal. Le dernier groupe de 277 réfugiés est arrivé la veille dans la ville mauritanienne de Rosso, via le dernier convoi organisé par le HCR depuis le Sénégal vers la Mauritanie¹⁴⁰.

Selon le HCR, environ 14°000 d'entre eux ont choisi de demeurer au Sénégal où ils bénéficient d'un programme d'insertion locale appuyé par le HCR et ses partenaires. Ils ont notamment reçu des parcelles de terrain et d'autres types d'assistance. Les organisations de défense des réfugiés mauritaniens, dont le mouvement TPN, dénoncent, de leur côté, le fait que le nombre de réfugiés demeurant au Sénégal serait sensiblement plus élevé (environ 40°000) et qu'une grande partie d'entre eux ne souhaitent pas rester au Sénégal mais demandent à retourner en Mauritanie¹⁴¹.



5.2. L'enrôlement des réfugiés

Le 12 octobre 2011, le gouvernement mauritanien a ouvert, par une « grande cérémonie », l'opération d'enrôlement aux réfugiés de retour du Sénégal¹⁴².

L'enrôlement des réfugiés doit s'effectuer selon une procédure simplifiée et un dispositif spécifique a été mis en place par les autorités dans les différents centres d'enrôlement des zones de retour¹⁴³. Selon le ministère de l'Intérieur mauritanien, « *la procédure dédiée est un signe fort de la volonté des autorités d'insérer définitivement ces citoyens rapatriés* »¹⁴⁴.

Selon le HCR, « *l'identité des rapatriés a été confirmée par la Commission nationale d'identification des réfugiés, avant leur retour en Mauritanie : ils n'ont donc pas besoin d'être identifiés pour être enrôlés* »¹⁴⁵.

Interview de Nada Mehred : la procédure est simplifiée pour le recensement des réfugiés rapatriés¹⁴⁶
Représentante du Haut Commissariat aux réfugiés (HCR) en Mauritanie (14/10/2011)

¹³⁹ Panapress, « Les réfugiés mauritaniens au Sénégal dans l'incertitude d'un retour au pays », 03/01/2012.

¹⁴⁰ Haut-Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés/Genève, art. cit.

¹⁴¹ Site web 'Noor Info', "Déportés mauritaniens au Sénégal : "le HCR est complice de l'état mauritanien dans le retour raté des déportés" clame TPMN », 16/07/2012.

¹⁴² Radio France Internationale, « Recensement en Mauritanie : les réfugiés entrent dans la boucle », 14/10/2011.

¹⁴³ Radio France Internationale, 14/10/2011, art. cit.

¹⁴⁴ Ibid.

¹⁴⁵ Radio France Internationale, « Recensement en Mauritanie : les réfugiés rapatriés entrent dans la boucle », 14/10/2011.

¹⁴⁶ Ibid.

En général, pour toute la population mauritanienne, l'enrôlement commence avec un processus d'identification. Pour les rapatriés, grâce au fait que leur identité était déjà confirmée avant leur retour en Mauritanie, ils n'ont pas besoin d'être identifiés.

Concrètement, que doivent-ils faire ? *Ils doivent se présenter au centre d'accueil des citoyens qui est dans la région de rapatriement. On va vérifier leurs noms. Dès que cela est fait, ils vont être photographiés et leurs empreintes seront documentées et alors, ils seront enrôlés.*

Donc, finalement c'est une procédure beaucoup plus simple que pour les autres Mauritaniens ? *Absolument.*

Est-ce que la nationalité de ces rapatriés peut être remise en cause au moment de cet enrôlement ? *Absolument pas. L'identité de la personne était confirmée avant son retour en Mauritanie. Il n'y a pas besoin que les rapatriés soient identifiés de nouveau.*

Ainsi, dès leur arrivée à Rosso le 24 mars, le dernier convoi de réfugiés a commencé à être enrôlé. Selon un communiqué conjoint du HCR, de la Coordination nationale des rapatriés et de missions diplomatiques en Mauritanie, cette opération « s'inscrit dans le cadre de l'opération nationale d'enrôlement de la population mauritanienne »¹⁴⁷. Les réfugiés enrôlés se voient remettre « un papier de recensement. En attendant la réception de leurs pièces d'état civil et d'identité, le Formulaire de Rapatriement Volontaire (VRF) leur permet de circuler librement en Mauritanie »¹⁴⁸.

Toutefois, la méfiance persiste au sein de la population réfugiée, notamment en raison des critiques dont ont fait l'objet les commissions d'enrôlement de la part des opposants au recensement. Accusées par ceux-ci de discrimination envers les Négro-Mauritaniens, ce sont elles qui sont chargées pour ce qui les concerne d'appliquer la procédure simplifiée¹⁴⁹.

L'Union des rapatriés mauritaniens du Sénégal (UNRMS), par la voix de son président, Ibrahima Amadou Ndiaye, a fait état de ses craintes concernant notamment le sort des enfants de réfugiés nés au Sénégal après 1989 et sans acte de naissance¹⁵⁰. Le gouvernement a répondu sur ce point que cette question était en cours de régularisation¹⁵¹. Le président de l'UNRMS s'interroge également sur la priorité accordée au recensement alors que des problèmes plus urgents persistent. Si les autorités et le HCR vont mettre en place un programme d'aide pour le logement et la formation pour une réinsertion, la question des terres spoliées que les réfugiés ont beaucoup de mal à récupérer, n'est en effet toujours pas réglée¹⁵².

Les craintes de la communauté réfugiée concernant l'application de la procédure d'enrôlement simplifiée semblent fondées. Le 9 janvier 2012, une centaine d'anciens réfugiés du Sénégal venus de la vallée du fleuve Sénégal tiennent un sit-in de protestation devant l'Assemblée nationale. Les manifestants, qui ont répondu à l'appel de l'UNRMS, réclament « la restitution des terres de culture confisquées suite à leur expulsion du pays en 1989 et le respect de la procédure spéciale d'enrôlement des anciens réfugiés, conformément aux engagements des autorités ». Selon l'UNRMS, les

¹⁴⁷ *Le Soleil*, « Début du recensement des réfugiés rapatriés du Sénégal », 13/10/2011.

¹⁴⁸ Haut-Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés/Genève, « Fin de l'opération de rapatriement vers le pays », 27/03/2012 [Pressed].

¹⁴⁹ *Radio France Internationale*, « Recensement en Mauritanie : les réfugiés rapatriés entrent dans la boucle », 14/10/2011.

¹⁵⁰ *Ibid.*

¹⁵¹ *Panapress*, « Fin des opérations de rapatriement des réfugiés mauritaniens au Sénégal le 31 mars 2012 », 12/01/2012.

¹⁵² *Radio France Internationale*, 14/10/2011, art. cit.

obstacles à l'application de la procédure simplifiée d'enrôlement sont nombreux. « *On exige aux rapatriés, ayant laissé l'un des parents au Sénégal ou ceux issus d'un couple mixte (ie : un rapatrié mauritanien marié à une sénégalaise...), pour s'enrôler, la présentation des pièces d'état-civil des parents ; ce qui est contraire aux stipulations de l'Accord Tripartite* »¹⁵³

L'UNRMS met également en cause le rôle de l'ANAI (Agence Nationale d'Appui et d'Insertion des Réfugiés) qui joue les intermédiaires entre les réfugiés et les commissions d'enrôlement et, par son mode de fonctionnement, alourdit encore la procédure. Corruption, népotisme et incompétence règneraient en effet dans les rangs de l'Agence, qui ne compterait que 2 rapatriés parmi son personnel¹⁵⁴.

Le président de l'Initiative pour la résurgence du mouvement abolitionniste (IRA) résume ainsi le sentiment ressenti par la communauté négro-mauritanienne et les partis et organisations qui s'opposent au recensement « *Ne nous méprenons pas: ce recensement n'est pas effectué pour dénombrer le nombre exact de Mauritaniens; il vise à minorer la composante négro-africaine de la Mauritanie et à légitimer son exclusion de la gestion du pays* » et il ajoute « *Nous ne laisserons pas faire* »¹⁵⁵.



¹⁵³ Site web 'Noor.Info.com', « Retour des déportés : Une manifestation pour dénoncer l'ANAI », 09/01/2012.

¹⁵⁴ *Ibid.*

¹⁵⁵ *Panapress*, « Mobilisation en France contre le nouveau recensement général en Mauritanie », 30/06/2011.

Bibliographie

Articles/ Communiqués

[sites web consultés entre le 23 et 27 avril 2012]

Le Quotidien de Nouakchott, « Projet de loi autorisant la double nationalité : Réactions des Mauritaniens de l'étranger », 30/12/2009

<http://www.quotidien-nouakchott.com/projet-loi-autorisant-double-nationalit%C3%A9-r%C3%A9actions-des-mauritaniens-l%E2%80%99%C3%A9tranger>

Panapress, « Affrontements entre policiers et manifestants à Nouakchott », 11/03/2011

<http://www.panapress.com/Affrontements-entre-policiers-et-manifestants-a-Nouakchott--14-763351-34-lang1-index.html>

Panapress, « Les réfugiés mauritaniens au Sénégal dans l'incertitude d'un retour au pays », 03/01/2011

<http://www.panapress.com/Les-refugies-mauritaniens-au-Senegal-dans-l-incertitude-d-un-retour--au-pays--14-750181-34-lang1-index.html>

Panapress, « L'IRA conteste les critères de classification de la population mauritanienne », 05/06/2011

<http://www.panapress.com/L-IRA-conteste-les-criteres-de-classification-de-la-population-mauritanienne--14-776907-34-lang1-index.html>

Site web 'Flere.fr', Communiqué annonçant la création du mouvement « Touche pas à ma nationalité », s. d.

http://www.flere.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=541:touche-pas-a-ma-nationalite&catid=36:mouvement&Itemid=67

Panapress, « Le FONDADH réclame le rapatriement de 14.000 réfugiés mauritaniens », 20/06/2011

<http://www.panapress.com/Le-FONDADH-reclame-le-rapatriement-de-14.000-refugies-mauritaniens--14-779373-34-lang1-index.html>

Le Calame [site web de l'ODH – Organisation pour la Défense des Droits humains], « Sebkhya : Sit-in de protestation contre l'enrôlement sélectif », 30/06/2011

<http://odh-mauritanie.com/actualite-6740-sebkhya-sit-in-de-protestation-contre-l-enrolement-selectif.html>

Panapress, « Mauritanie: Mobilisation en France contre le nouveau recensement général », 30/06/2011

<http://www.afriquejet.com/mauritanie-mobilisation-en-france-contre-le-nouveau-recensement-general-2011063017007.html>

Panapress, « Mobilisation en France contre le nouveau recensement général en Mauritanie », 30/06/2011

<http://www.panapress.com/Mobilisation-en-France-contre-le-nouveau-recensement-general-en-Mauritanie--14-781549-34-lang1-index.html>

Le Calame incisif, « Le recensement en Mauritanie: Chronique d'une exclusion programmée », 03/07/2011

<http://calame-incisif.over-blog.com/article-le-recensement-en-mauritanie-chronique-d-une-exclusion-programmee-78477355.html>

Le Quotidien de Nouakchott, « Solution biométrique : L'enrôlement en passe d'être stoppé. A qui la faute ? », 13/07/2011

<http://www.cridem.org/imprimable.php?article=57753>

AFP, « Recensement en Mauritanie: manifestation de négro-africains inquiets », 28/07/2011 [accès par abonnement]

Site web 'Info2larue', « Ladj Traoré, SG de l'APP : 'L'opération de recensement est vouée à l'échec d'avance' » (Propos recueillis par Babacar Baye Ndiaye pour Cridem), 28/07/2011

<http://info2larue.wordpress.com/2011/07/28/ladji-traore-sg-de-l%E2%80%99app-l%E2%80%99operation-de-recensement-est-vouee-a-l%E2%80%99echec-d%E2%80%99avance/>

Radio France Internationale, « En Mauritanie, manifestations contre le recensement », 29/07/2011

<http://www.rfi.fr/afrique/20110729-mauritanie-manifestations-contre-le-recensement>

Jeuneafrique.com, « Les Négro-Mauritaniens se mobilisent contre un recensement "discriminatoire" », 07/08/2011

<http://www.jeuneafrique.com/Article/ARTJAWEB20110807125541/>

Radio France Internationale, « Mauritanie: Recensement - Manifestations devant l'ambassade à Paris », 07/08/2011

<http://fr.allafrica.com/stories/201108081441.html>

Me TOURE Moktar (avocat des barreaux de Versailles et Nouakchott), « L'enrôlement et la question de la citoyenneté : lisons entre les lignes », site web 'Kassataya.com', 12/08/2011

<http://kassataya.com/actu/lenrolement-et-la-question-de-la-citoyennete-lisons-entre-les-lignes>

Wal Fadjri / Dakar, « Recensement des populations et des titres sécurisés », 13/08/2011 [accès par abonnement]

Panapress, « Manifestation à Paris contre la visite du président Mohamed Ould Abdel Aziz », 01/09/2011

<http://www.panapress.com/Manifestation-a-Paris-contre-la-visite-du-president-Mohamed-Ould-Abdel-Aziz--14-792596-34-lang1-index.html>

Site web 'Noor Info', « Collectif Touche pas à ma nationalité: Le combat continue, et réprimé par la police », 10/09/2011

http://www.noorinfo.com/Collectif-Touche-pas-a-ma-nationalite-Le-combat-continue-et-reprime-par-la-police_a751.html

AFP, « Manifestation de Mauritaniens noirs dispersée par la police », 10/09/2011 [accès par abonnement]

Panapress, « Manifestation à Paris contre le recensement général en Mauritanie », 10/09/2011

<http://www.panapress.com/Manifestation-a-Paris-contre-le-recensement-general-en-Mauritanie--14-794134-34-lang1-index.html>

Panapress, « Un parti appelle à un consensus sur les questions de cohabitation communautaire en Mauritanie », 11/09/2011

<http://www.panapress.com/Un-parti-appelle-a-un-consensus-sur-les-questions-de-cohabitation-communautaire-en-Mauritanie--14-794199-34-lang1-index.html>

Site web 'Info2larue.com', « Marche contre le recensement à Kaédi : Quatre jeunes arrêtés et un gravement blessé », 20/09/2011

<http://info2larue.wordpress.com/2011/09/20/marche-contre-le-recensement-a-kaedi-quatre-jeunes-arretes-et-un-gravement-blesse/>

Panapress, « De violentes manifestations en Mauritanie contre le recensement de la population », 24/09/2011

<http://www.panapress.com/De-violentes-manifestations-en-Mauritanie-contre-le-recensement-de-la-population--14-796463-34-lang1-index.html>

AFP, « Mauritanie: troisième jour de manifestations anti-recensement à Kaédi », 26/09/2011

http://www.romandie.com/news/archives/Mauritanie_troisieme_jour_de_manifestations_anti_recensement_a_Kaedi_260920112209.asp

Panapress, « Nouvelle manifestation en Mauritanie contre l'opération de recensement », 26/09/2011

<http://www.panapress.com/Nouvelle-manifestation-en-Mauritanie-contre-l-operation-de-recensement---14-796679-34-lang1-index.html>

Agence Xinhua, « Un manifestant négro-mauritanien tué au cours d'un affrontement avec les forces de l'ordre à Maghama (Sud mauritanien) », 27/09/2011 [accès par abonnement]

Radio France Internationale, « Le président de l'assemblée nationale demande la suspension du recensement », 27/09/2011 [accès par abonnement]

AFP, « Mort d'un manifestant en Mauritanie: le recensement continuera (ministre) », 27/09/2011 [accès par abonnement]

Agence Xinhua, « L'Etat mauritanien affirme son intransigeance face aux manifestants négro-mauritaniens contre le recensement », 28/09/2011

<http://www.afriquinfos.com/articles/2011/9/28/brevesdafrique-187726.asp>

Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH) (communiqué), « Mauritanie : Répression violente du mouvement 'Touche pas à ma nationalité' », 28/09/2011

<http://www.fidh.org/Repression-violente-du-mouvement>

AFP, « Mauritanie: des militants anti-recensement libérés, calme précaire dans le Sud », 28/09/2011 [accès par abonnement]

AFP, « Mauritanie/recensement: nouvelle manifestation à Maghama, une maison incendiée », 28/09/2011 [accès par abonnement]

France 24, « Le recensement, jugé "raciste", déchire les Mauritaniens », 28/09/2011

<http://observers.france24.com/fr/content/20110928-recensement-juge-raciste-dechire-mauritaniens-negro-africains-discrimination-nationalite>

ANP/AFP, « Recensement en Mauritanie: les violences s'amplifient, heurts à Nouakchott », 29/09/2011

http://www.seneweb.com/news/Afrique/recensement-en-mauritanie-les-violences-s-amplifient-heurts-a-nouakchott_n_51664.html

Radio France Internationale, « Manifestations contre le recensement en Mauritanie : la tension persiste à Maghama », 29/09/2011 [accès par abonnement]

Agence Xinhua, « Mauritanie : arrestation de 13 étrangers qui encadraient la manifestation de jeudi », 30/09/2011

<http://www.afriquinfos.com/articles/2011/9/30/brevesdafrique-187935.asp>

AFP, « Ce qui met les Noirs de Mauritanie en colère », 30/09/2011

<http://www.afriquinfos.com/articles/2011/9/30/brevesdafrique-187925.asp>

Radio France Internationale, « Recensement - Le collectif «Touche pas à ma nationalité» maintient la pression à Nouakchott », 30/09/2011

<http://www.rfi.fr/afrique/20110930-le-collectif-touche-pas-nationalite-maintient-pression-nouakchott>

Agence Nouakchott d'Information /ANI, « Des OSC mettent en garde contre les conséquences de l'enrôlement », 04/10/2011 [accès par abonnement]

Agence Nouakchott d'Information/ANI, « Mauritanie: Marche autorisée de «touche pas à ma nationalité», ce samedi à Nouakchott », 08/10/2011

<http://fr.allafrica.com/stories/printable/201110080174.html>

Agence Xinhua, « Marche pacifique de négro-mauritaniens contre le recensement », 08/10/2011

<http://www.afriquinfos.com/articles/2011/10/8/brevesdafrique-188477.asp>

Site web 'Seneweb.com', « Mauritanie: 'Touche pas à ma nationalité' : Démenti », 10/10/2011

http://www.seneweb.com/news/Afrique/mauritanie-touche-pas-a-ma-nationalite-dementi_n_52302.html

Courrier International, « Un recensement périlleux pour la cohésion nationale », 12/10/2011

<http://www.courrierinternational.com/article/2011/10/12/un-recensement-perilleux-pour-la-cohesion-nationale>

Le Soleil, « Mauritanie : Début du recensement des réfugiés rapatriés du Sénégal », 13/10/2011

http://www.lesoleil.sn/index.php?option=com_content&view=article&id=8126:mauritanie-debut-du-recensement-des-refugies-rapatries-du-senegal&catid=54:politics

Radio France Internationale, « Recensement en Mauritanie : les réfugiés rapatriés entrent dans la boucle », 14/10/2011

<http://www.rfi.fr/afrique/20111014-recensement-mauritanie-negro-mauritaniens-entrent-boucle>

BA Ousmane (FLAM-Europe de l'Ouest), « Recensement et double nationalité », Site web du FLERE (Front de Lutte contre l'esclavage, le racisme et l'Exclusion en Mauritanie), 30/11/2011

http://www.flere.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=1065:recensement-et-double-nationalite-par-ousmane-ba-des-flam-europe-de-laouest-&catid=37:actu&Itemid=50

Agence Xinhua, « Des négro-mauritaniens manifestent devant le siège de l'ONU à Nouakchott », 11/12/2011

<http://www.afriquinfos.com/articles/2011/12/11/afrique-occidentale-192657.asp>

Agence Xinhua, « Mauritanie : affrontement entre police et manifestants négro-mauritaniens contre le recensement », 17/12/2011 [accès par abonnement]

Site web 'Noor Info', « Kaédi : L'heure des mises au point », 22/12/2011

http://www.noorinfo.com/Kaedi-L-heure-des-mises-au-point_a1844.html

Panapress, « Manifestation d'anciens réfugiés devant l'Assemblée nationale mauritanienne », 09/01/2012

<http://www.panapress.com/Manifestation-d-anciens-refugies-devant-l-Assemblee-nationale-mauritanienne---14-813527-34-lang1-index.html>

Site web 'Noor.Info.com', « Retour des déportés : Une manifestation pour dénoncer l'ANAIIR », 09/01/2012

http://www.noorinfo.com/Retour-des-deportes-Une-manifestation-pour-denoncer-l-ANAIIR_a2048.html

Panapress, « Fin des opérations de rapatriement des réfugiés mauritaniens au Sénégal le 31 mars 2012 », 12/01/2012

<http://www.panapress.com/Fin-des-operations-de-rapatriement-des-refugies-mauritaniens-au-Senegal-le-31-mars-2012--14-813983-34-lang1-index.html>

Panapress, « Lancement en Mauritanie d'un projet de contrôle des flux migratoires », 22/01/2012

<http://www.panapress.com/Lancement-en-Mauritanie-d-un-projet-de-contrôle-des-flux-migratoires---14-815216-34-lang1-index.html>

Site web 'Noor Info', « Kaédi : L'heure des mises au point », 22/12/2011

http://www.noorinfo.com/Kaedi-L-heure-des-mises-au-point_a1844.html

Site web 'Ndar.Info', « Le piège du recensement : Aziz est-il mauritanien ? », 23/01/2012

http://www.ndarinfo.com/Le-piege-du-recensement-Aziz-est-il-mauritanien_a1762.html

AFP, « Mauritanie: violences lors d'une manifestation d'étudiants, des blessés », 25/01/2012 [accès par abonnement]

Radio France Internationale (allafrica.com), « Nouvelles confrontations entre policiers et étudiants à l'Université de Nouakchott », 03/02/2012 [accès par abonnement]

AFP, « Mauritanie: le leader de « Touche pas à ma nationalité » arrêté », 05/02/2012

http://www.romandie.com/news/n/ Mauritanie le leader de Touche pas a ma nation alite arrete_050220122002.asp

Agence Xinhua, « Mauritanie : arrestation du leader du mouvement négro-mauritanien "Touche pas à ma nationalité" », 05/02/2012

<http://www.afriquinfos.com/articles/2012/2/5/afrique-occidentale-196138.asp>

AFP, « Mauritanie: manifestation pour la libération d'un leader négro-mauritanien », 07/02/2012 [accès par abonnement]

AFP, « Mauritanie: le leader de "Touche pas à ma nationalité" libéré », 08/02/2012 [accès par abonnement]

AFP, « Mauritanie: un leader négro-mauritanien déterminé à continuer son "combat" », 09/02/2012 [accès par abonnement]

AFP, « Mauritanie: des étudiants incarcérés pour "atteinte à la sécurité publique" », 22/02/2012

Organisation de la Presse africaine, « Mauritanie : libération de six étudiants qui risquent toujours la peine de mort et les travaux forcés », 28/02/2012 [accès par abonnement]

AFP, « Mauritanie: députés et sénateurs valident des amendements constitutionnels », 06/03/2012 [accès par abonnement]

AFP, « Mauritanie: des milliers de manifestants appellent le président à quitter le pouvoir », 12/03/2012 [accès par abonnement]

Panapress, « La RADDHO exige l'arrêt des expulsions d'étrangers de la Mauritanie », 12/04/2012

<http://www.panapress.com/La-RADDHO-exige-l-arret-des-expulsions-d-etrangers-de-la-Mauritanie--14-825374-34-lang1-index.html>

Panapress, « Un collectif d'ONG dénonce l'expulsion de travailleurs migrants en Mauritanie », 12/04/2012

<http://www.panapress.com/Un-collectif-d-ONG-denonce-l-expulsion-de-travailleurs-migrants-en-Mauritanie--14-825401-34-lang1-index.html>

BA Haimouth (juriste), « Mauritanie : mémorandum du mouvement « Touche pas à ma nationalité »-France sur le recensement, Blog 'Haratine.blogspot.fr', 14/04/2012

<http://haratine.blogspot.fr/2012/04/mauritanie-memorandum-du-mouvement.html>

Agence Xinhua, « Mauritanie : affrontements entre police et mouvements de jeunesse à Nouakchott », 18/04/2012 [accès par abonnement]

AFP, « Mauritanie: des milliers de jeunes marchent pour exiger le départ d'Aziz », 22/04/2012 [accès par abonnement]

Panapress, « Arrivée à Rosso du dernier contingent de réfugiés mauritaniens rapatriés du Sénégal », 24/03/2012

<http://www.panapress.com/Arrivee-a-Rosso-du-dernier-contingent-de-refugies-mauritaniens-rapatries-du-Senegal--14-823347-34-lang1-index.html>

Haut-Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés/Genève, « Fin de l'opération de rapatriement vers le pays », 27/03/2012 [accès par abonnement]

AFP, « Mauritanie: des milliers de personnes manifestent pour le départ du président », 09/05/2012 [accès par abonnement]

Panapress, « Carte de séjour obligatoire pour les étrangers en Mauritanie à partir du 1er juin », 17/05/2012

<http://www.panapress.com/Carte-de-sejour-obligatoire-pour-les-etrangers-en-Mauritanie-a-partir-du-1er-juin---14-829080-34-lang1-index.html>

AFP, « Mauritanie: blessés et arrestations lors de manifestations contre le pouvoir », 18/05/2012 [accès par abonnement]

Agence Xinhua, « Mauritanie : une manifestation de la jeunesse de l'opposition dispersée », 09/06/2012

http://www.cridem.org/C_Info.php?article=631690

Site web 'MauriMedia.com', « La représentation UE/ACP : La CENI doit être prête, et le recensement terminé pour que les élections se déroulent dans de bonnes conditions », 28/06/2012

<http://www.maurimedia.com/Le-representation-UE-ACP-La-CENI.html>

AFP, « Mauritanie: arrestations de jeunes réclamant le départ du président Aziz », 10/07/2012 [accès par abonnement]

Site web 'Noor Info', « Déportés mauritaniens au Sénégal : "le HCR est complice de l'état mauritanien dans le retour raté des déportés" clame TPMN », 16/07/2012

http://www.noorinfo.com/Deportes-mauritaniens-au-Senegal-le-HCR-est-complice-de-l-etat-mauritanien-dans-le-retour-rate-des-deportes-clame-TPMN_a4563.html

AFP, « Mauritanie : arrestations de jeunes réclamant le départ du président Aziz », 11/07/2012

http://www.cridem.org/C_Info.php?article=631690

AFP, « Mauritanie: nouvelle manifestation pour le départ du président Aziz », 19/07/2012 [accès par abonnement]

L'Authentique (presse mauritanienne), « Elections législatives et communales : La COD sous forte pression », 24/07/2012

<http://www.cridem.org/imprimable.php?article=632169>

Site web des FLAM (Forces de Libération Africaines de Mauritanie), « Ibrahima Diallo des Flam- Europe de l'Ouest : 'Avec ce recensement, on veut nous rendre complètement apatride' » (Propos recueillis à Paris par Moustapha BARRY, correspondant permanent de *Walfadjri*), non daté

http://flamonline.com/index.php?option=com_content&view=article&id=792:ibrahima-diallo-des-flam-europe-de-laouest-avec-ce-recensement-on-veut-nous-rendre-completement-apatrides&catid=45:les-flam-et-la-presse&Itemid=147

Vidéos

☞ Des manifestants contre l'enrôlement protestent à Tevragh-Zeina

Vidéo ajoutée par « al akhbar info » le 14/07/2011

http://www.youtube.com/watch?v=8R6TrC_wpaU&feature=related

Légende : Le mouvement «Touche pas à ma nationalité » manifeste présentement devant le Centre d'Accueil des Citoyens de Tevrag Zeina, pour dénoncer « les abus de la commission chargée de recenser les citoyens. »

☞ Témoignages des acteurs du mouvement « Touche pas à ma nationalité – je suis Noir et Mauritanien »

Dimanche 17/07/11

<http://www.youtube.com/watch?v=cUPvV9LwUI&feature=related>

☞ 4ème sit-in du mouvement « Touche pas à ma nationalité : je suis Noir et Mauritanien Vidéo mise en ligne sur Youtube le 23/07/2011

<http://www.youtube.com/watch?v=C7zxjH1Fqyc&feature=related>

☞ Conférence « Touche pas à ma nationalité », Paris, le 23/07/2011

Intervention de Assane Soumaré, ministre de la Pêche jusqu'en juillet 2011, à propos de l'enrôlement de populations de Mauritanie. Vidéo ajoutée sur Youtube le 23/07/2011 par www.kassataya.com.

http://www.youtube.com/watch?v=qJgTsl_0IBs&feature=related

☞ Manifestation des Négro-mauritaniens de France "Touche pas à ma nationalité", Place du Trocadéro, Paris, le 6 août 2011. Vidéo ajoutée sur Youtube le 10/08/2011

<http://www.youtube.com/watch?v=LznnQQcqv9c&feature=related>

☞ Manifestation « Touche Pas Ma Nationalité » Paris le 2 octobre 2011 contre le recensement discriminatoire en Mauritanie

Vidéos ajoutées sur Youtube le 02/10/2011

<http://www.youtube.com/watch?v=Wdens8PqoBo&feature=related>

http://www.youtube.com/watch?v=vYz6Ljm_oBQ&feature=related

☞ Ne touche pas à ma nationalité: les Mauritaniens de Paris en colère

Vidéo mise en ligne sur Youtube le 25/07/2011

<http://www.youtube.com/watch?v=qS1mJ1DVlcE>

☞ Assaut ambassade

Vidéo mise en ligne sur Youtube par www.kassataya.com le 24/07/2011

http://www.youtube.com/watch?v=vWFXv_BUK_Y&feature=related

☞ Les manifestants arrivent devant l'ambassade.

Vidéo mise en ligne par www.kassataya.com le 07/08/2011

<http://www.youtube.com/watch?v=ycSK7TSHMTw&feature=related>

☞ La manifestation du 10 septembre en Mauritanie : « Touche pas à ma nationalité »

Vidéo mise en ligne le 15/09/2011

<http://www.youtube.com/watch?v=8FS8xfw2gCk>

☞ Touche pas à ma nationalité mauritanienne

Vidéo mise en ligne par « The Tachott » le 02/10/2011

<http://www.youtube.com/watch?v=H7hC4K6fwqQ>

☞ L'entretien avec Saïdou Diallo (porte-parole du Mouvement « Touche pas à ma nationalité »)

Vidéo - Revue de presse africaine sur le site web 'afreeknews.com'

Ange Hermann Gnanih, 06/02/2012

http://www.afreeknews.com/article.php?item_id=1364

Autres

Site web de l'Ambassade de France à Nouakchott, Mauritanie - Présentation générale »
<http://www.ambafrance-mr.org/Presentation-generale>

Site officiel de l'Agence Nationale du Registre des Populations et des Titres sécurisés
http://www.anrpts.mr/index.php?option=com_content&view=article&id=26&Itemid=40&lang=fr

Loi N° 2010-023 abrogeant et remplaçant certaines dispositions de la Loi 61.112 du 12 juin 1961, modifiée portant code de la nationalité mauritanienne, 11/02/2010
<http://kassataya.com/images/stories/docs/LoiNationaliteFR.pdf>

Loi 2011-003 abrogeant et remplaçant la Loi N° 96.019 du 19 juin 1996 portant Code de l'état civil, 12/01/2011
http://www.anrpts.mr/images/tele/Loi201103EtatCivilFR.pdf?bcsi_scan_1fe59ba8c561fa18=0&bcsi_scan_filename=Loi201103EtatCivilFR.pdf

Décret 2011-110/PM définissant le cadre juridique de l'enrôlement dans le Registre National des Populations, 03/05/2011
<http://kassataya.com/images/stories/docs/decret-enrolement.pdf>

Parlement européen, « Questions parlementaires : Financement par l'Union européenne du recensement de la population en Mauritanie », 22/11/2011
<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+WQ+P-2011-010686+0+DOC+XML+V0//FR>

